Grain de sel

45

DÉCEMBRE 2008-FÉVRIER 2009

LA REVUE D'Inter-réseaux Développement rural

La quête des terres agricoles en Afrique subsaharienne

Le « Violet de Galmi » est-il menacé ?

Investir dans la transformation de céréales locales

Économies rurales : au-delà de l'agriculture…

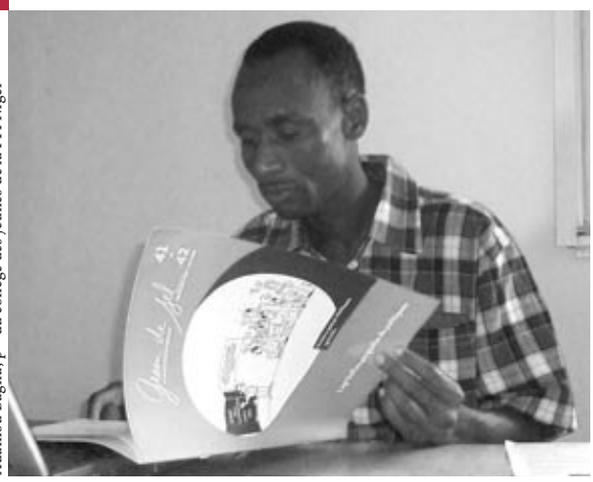

Adamou Bagna, pdt du collège des jeunes de la PFPNiger

Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles d'Inter-réseaux, mais celles des auteurs. Les photos, quand elles ne sont pas créditées, sont de la rédaction, de même que les articles non signés.
Photo de couverture : © P. Delmas
Tous les articles sont libres de droit. En cas de rediffusion, merci de faire figurer la mention « © *Grain de sel* » et de nous envoyer une copie de la publication.

Grain de sel est imprimé sur du papier couché entièrement recyclé *(Cyclus Print)*.

Inter-réseaux développement rural

Inter-réseaux développement rural a été créé en 1996, à l'initiative de personnes engagées dans le développement rural, et des pouvoirs publics français. Ses objectifs sont les suivants :
– permettre la participation des acteurs du Sud à la construction des politiques agricoles nationales et sous-régionales, en disposant de moyens de s'informer et d'échanger en réseau sur les enjeux du développement rural ;
– animer et renforcer un réseau de réflexions, d'échanges, de débats et d'expériences entre acteurs du développement rural et agricole dans les pays francophones ;
– accompagner les acteurs du Sud (en priorité ceux d'Afrique francophone) dans leurs efforts pour promouvoir leurs agricultures paysannes familiales dans le contexte de la mondialisation.

Des convictions : Inter-réseaux est convaincu que faire connaître, comparer et discuter librement d'expériences multiples, rassembler à ce propos des personnes issues d'environnements professionnels, géographiques et disciplinaires variés — mais ayant pour centre d'intérêt commun le développement rural du Sud — permettent à chacun d'améliorer sa propre pratique professionnelle face à des enjeux nationaux et internationaux complexes. Le travail en réseau, par une réflexion partagée et une large circulation de l'information, permet de construire et de proposer des pratiques et des politiques de développement prenant en compte l'intérêt de ceux qu'elles concernent le plus directement.

Une particularité : Inter-réseaux réunit plus de 3 000 membres issus d'organisations paysannes, d'ONG, de services publics, du Sud et du Nord. Les activités d'Inter-réseaux s'appuient sur le dynamisme et la participation de ses membres.

Actualité d'Inter-réseaux

Groupes de travail

Inter-réseaux anime depuis plusieurs années un groupe de travail sur le thème « Accès au marché et commercialisation de produits agricoles : initiatives d'OP ». Vous êtes plusieurs centaines de personnes à y avoir contribué. Un riche document de 160 pages rassemble les enseignements de cette démarche de réflexions collectives et est à présent disponible. Nous vous en dirons plus dans notre prochain numéro. Récemment, Inter-réseaux a encore participé à un atelier sur ce même thème avec des producteurs et équipes techniques de Madagascar que nous remercions.

BDV

Vous êtes toujours de plus en plus nombreux à recevoir les Bulletins de veille et à les apprécier. Ces derniers mois, deux bulletins de veille thématiques ont suscité un intérêt manifeste : le BDV « différenciation des produits selon leur origine » et le BDV « mécanisation et motorisation agricole ». Ces bulletins de veille résultent d'un important travail d'animation en amont, permettant de réunir et faire participer différentes personnes ressources sur ces thèmes. Nous les en remercions. Grâce au nouveau site Internet d'Inter-réseaux, vous pouvez dès à présent (re)lire, commenter et faire vivre ces publications.

Assemblée générale

Le 26 février 2009 a eu lieu à Paris l'assemblée générale annuelle de l'association Inter-réseaux Développement rural. Au-delà des thèmes classiques d'une assemblée générale, les adhérents ont débattu sur la question « Quel membership développer à Inter-réseaux Développement rural pour les années à venir ? ». C'est un sujet important qui doit orienter le positionnement d'Inter-réseaux et sa prise en compte de l'évolution actuelle des relations Nord-Sud et du renforcement des réseaux et des compétences au Sud. La notion de membre à Inter-réseaux est en fait, comme cela a été redit dans les débats, à découper en trois catégories : les membres adhérents qui participent à l'assemblée générale et fixent les orientations de l'association ; les membres qui participent aux réflexions et à la réalisation des travaux d'Inter-réseaux ; les membres qui reçoivent les productions (*Grain de sel*, Bulletin de veille, échanges et documents des groupes de travail, site Internet, etc.) pour leur propre « consommation » ou pour les redistribuer, les utiliser dans leurs activités professionnelles. À l'avenir, Inter-réseaux pourrait aussi intégrer au sein de son assemblée générale des réseaux en particulier du Sud, renforçant ainsi la notion de lieu d'« inter-réseautage ». L'important, c'est que les membres contribuent de plus en plus à la vie d'Inter-réseaux directement ou via leurs structures et que par leurs apports ils enrichissent tous les acteurs, lecteurs et utilisateurs du réseau.

Secrétariat permanent

Après 6 années passées à Inter-réseaux, Anne Lothoré, coordinatrice technique, quitte l'équipe technique. Nous lui souhaitons un avenir radieux et la remercions encore d'avoir mis sans demi-mesure, énergie et compétences au service du réseau. Laissant un site web flambant neuf, Sébastian Alzerecca, chargé de mission NTIC, nous quitte également après un an passé à Inter-réseaux pour rejoindre le continent africain. Bon vent à tous les deux !

À Paris, le ***Secrétariat exécutif*** d'Inter-réseaux était composé au 31 mai 2009 de Sebastian Alzerreca, chargé de mission Tic, Christophe Jacqmin, secrétaire exécutif, Sylvie Lopy, secrétaire, Anne Lothoré, coordinatrice technique, Anne Perrin, rédactrice en chef de *Grain de sel*, Joël Teyssier, chargé de mission. Estelle Deniel, remplaçante intérimaire de Anne Perrin sur la revue *Grain de sel*, a également rejoint l'équipe.

Gros sel		L'invité de *Grain de sel* : Pierre Herry	4
Forum	Foncier	La quête des terres agricoles en Afrique Subsaharienne	5
	Coton	Quel avenir pour le coton des africains de la zone franc ?	7
	Oignon	Le « Violet de Galmi » est-il menacé ?	9
Le dossier		Économies rurales : au-delà de l'agriculture…	11
Initiatives	Transformation, céréales locales	Investir dans la transformation de céréales locales	27
Boîte à outils		Repères : Les OGM c'est quoi ?	29
		Kiosque	31
Vie du réseau		La vidéo toute seule ne suffit pas !	32
		Un nouveau site Internet pour Inter-réseaux	34
		Entre nous	35

Révolution agricole et citoyenneté rurale

Depuis plus de 40 ans, les agricultures ouest africaines connaissent une crise structurelle. Elles n'arrivent pas à remplir leurs fonctions principales : nourrir les populations, assurer des revenus aux paysans, exporter pour assurer des devises à l'économie nationale, créer des emplois et préserver les ressources naturelles.

Une révolution verte en Afrique est donc nécessaire et urgente, mais elle ne peut pas être identique à celle que l'on a connue en Asie dans les années 70. Il faut forger une nouvelle vision du développement agricole et rural, basée sur une hausse rapide et continue de la productivité agricole, sur la préservation des ressources naturelles et sur la mobilisation des capacités humaines. Pour cela, il faut que l'ensemble des citoyens accepte non seulement de rémunérer équitablement les paysans pour l'achat de leurs produits et pour la gestion des ressources naturelles, mais aussi de réduire le fossé existant entre les ruraux et les urbains en termes d'accès aux infrastructures et aux services publics.

Par ailleurs, la population doit accepter de négocier de nouveaux rapports au sein des exploitations agricoles familiales, comme dans les villages, pour qu'il y ait un partage plus équilibré aussi bien des revenus que du pouvoir d'entreprendre.

Un des principaux défis est aussi celui de l'emploi des jeunes ruraux. Au Sénégal, près de 200 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. La promotion de l'agriculture permettra d'en attirer une grande partie, mais l'économie non agricole, urbaine et rurale, doit se préparer à en absorber une part de plus en plus importante.

Une vision du développement agricole et rural pour l'Afrique pourrait ainsi se résumer en 3 points : produire plus pour nourrir les populations à des prix équitables et moins volatiles ; développer des emplois non agricoles autour de l'agriculture pour une part croissante des jeunes arrivant sur le marché du travail ; créer une citoyenneté rurale aussi attirante pour les jeunes que la citoyenneté urbaine.

Plus largement, le débat sur quelle alternative agricole et rurale est à proposer et à discuter entre les différentes parties intéressées : Faut-il une révolution verte pour l'Afrique ? Si oui, laquelle, comment la promouvoir et avec quels acteurs ?

Pour cela, la capacité des États à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques fiables et cohérentes dans tous ces domaines, avec la participation de tous les citoyens, sera déterminante.

Dr Cheikh Oumar Ba (Secrétariat exécutif de l'Initiative prospective agricole et rurale, Sénégal), coba@refer.sn

L'invité de Grain de sel : Pierre Herry

Pierre Herry

▸ Pierre Herry (piherry@orange.fr) est membre de l'Association ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale (Adepa) depuis sa création, et siège au conseil d'administration de ce réseau. De passage en février à Paris, il nous a présenté l'association ainsi que le « Forum régional permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest » (FRP). Site Internet de l'Adepa : www.adepa-wadaf.org

Grain de sel : *Qu'est ce que l'Adepa ?*
Pierre Herry : L'Association ouest africaine pour le développement de la pêche artisanale regroupe des organisations professionnelles (OP) mais aussi des ONG et des citoyens de toute l'Afrique de l'Ouest. Au total, l'Adepa compte 41 membres dont 16 OP de pêcheurs artisanaux, un conseil d'administration de 9 membres et un secrétaire exécutif à Dakar. Elle a pour but de concourir au développement économique et social de la pêche artisanale maritime et continentale, et de défendre les intérêts des acteurs de ce secteur.
GDS : *Pourquoi cette association a-t-elle été créée ?*
PH : L'Adepa a été fondée en 1992 par 4 ONG : l'Institut africain pour le développement économique et social (Inades-formation) en Côte d'Ivoire, le Centre de recherche et de développement des techniques intermédiaires de pêche (Crédétip) au Sénégal, le Credit union association (CUA) au Ghana et l'Association française pour le développement des activités maritimes (CEASM). Elles tenaient à promouvoir, de façon coordonnée, les organisations professionnelles de la pêche artisanale et à renforcer leurs capacités d'intervention dans le champ des politiques publiques. En parallèle, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et l'Union européenne voulaient confier à des ONG opérant en Afrique la conduite d'un important programme régional : le projet de « valorisation des produits de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest ». L'Adepa a été créée à cette occasion pour en assurer la mise en oeuvre et l'animation.

En 2006, l'Adepa a contribué à la création du « Forum régional permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest » (FRP). Il doit permettre aux responsables des OP d'harmoniser leurs points de vue pour mieux se faire entendre et devenir force de proposition face aux institutions et aux États. Cette initiative a pour objectif premier de conduire tous les acteurs concernés à une gestion durable des ressources halieutiques sur les plans environnemental, social et économique.
GDS : *Comment travaille ce réseau ?*
PH : Il est important pour les acteurs du secteur de se rencontrer. Sous l'impulsion de l'Adepa, se sont donc mis en place des foras[1] nationaux, regroupements des OP faîtières des divers métiers de la pêche artisanale : pêche, transformation, commercialisation. Actuellement, il existe 11 foras nationaux. Le FRP ambitionne quant à lui d'exercer pleinement une fonction représentative interprofessionnelle. Par ailleurs, pour une bonne circulation de l'information entre les OP, l'Adepa et tous les acteurs de la filière, un site Internet collaboratif a été créé. Tous les membres du FRP et des foras nationaux y ont accès.
GDS : *Quelles sont les prochaines échéances ?*
PH : Notre première préoccupation est de conforter le FRP et les foras nationaux dans leurs rôles. Nos prochaines échéances vont vers cette optique : faire du FRP et des foras nationaux des structures interprofessionnelles, représentatives dans le secteur ouest africain de la pêche artisanale. Pour ce faire, il nous faut mobiliser des ressources pour, entre autres, mettre en chantier des formations de responsables d'OP. L'objectif est de permettre à ces derniers d'acquérir de fortes compétences pour participer aux divers projets de renforcement de la filière pêche artisanale. En ce sens, nous avons en vue de faire éclore un projet d'Université Terre Citoyenne, avec son antenne ouest africaine, s'inspirant de l'expérience développée au Chili sur l'Université de la Mer. ▪

1. Foras est le terme adopté par les OP pour désigner leurs collectifs nationaux interprofessionnels.

Une image sans commentaire...

Une parole

« *L'État d'aujourd'hui n'est pas celui des paysans, pas celui où la vie rurale a une place et où l'on reconnaît et estime ceux qui ne sont pas passés par l'école.* »

Mamadou Cissoko, phrase issue du dernier chapitre (conclusion et perspectives) de son livre *Dieu n'est pas un paysan*.

Un chiffre

190 millions

de souscripteurs au téléphone portable. Le boom du téléphone portable en Afrique : total de souscripteurs en 2006 (Afrique du Nord comprises) : 111 millions. En 2007, 190 millions soit 22% de la population (en Asie : 29 %). Source : *Alternatives économiques*, nº 6, déc. 2008.

▸ Foncier

La quête des terres agricoles en Afrique subsaharienne

Vincent Basserie (vincentb@hubrural.org), Hubert M. G. Ouédraogo (hodrago@yahoo.fr)

C'est une véritable ruée sur les terres agricoles du continent qui se développe silencieusement sous nos yeux. Le phénomène est suffisamment inquiétant pour attirer l'attention de nombreuses organisations. Bien que peu d'informations précises soient encore disponibles, il importe de lancer la réflexion afin d'alimenter un débat objectif et serein.

▸ Vincent Basserie est expert en politiques foncières au Hub Rural, à Dakar (www.hubrural.org).

▸ Hubert M. G. Ouédraogo est expert foncier de l'initiative panafricaine (UA-CEA-Bad[1]) sur les politiques foncières en Afrique, à Addis Abeba.

▸ Les ressources disponibles sur le web :

L'ONG GRAIN et l'ILC (*International Land Coalition*) ont chacun mis en place un espace internet consacré aux pressions commerciales sur les terres agricoles. Ces deux blogs centralisent les articles en ligne parus sur ce sujet : http://farmlandgrab.blogspot.com/, http://www.landcoalition.org/cpl-blog

Le Hub Rural et LandNet West Africa produisent régulièrement des revues de presse sur le sujet. Ces revues de presse, qui sélectionnent et synthétisent des articles pertinents, sont diffusées dans le bulletin électronique d'information « les actualités foncières ouest-africaines ». Inscription gratuite à ce bulletin en écrivant à : vincentb@hubrural.org

Des États en manque de terres agricoles — *via* des fonds souverains ou des entreprises publiques —, des fonds d'investissements privés, des groupes agro-industriels ou spécialisés dans les agrocarburants, sont aujourd'hui à la recherche (pour achat ou location) de vastes superficies de terres agricoles dans des pays prêts à en céder, en vue de les mettre en valeur. La plupart du temps, les productions envisagées ne visent pas à satisfaire les besoins locaux, mais sont destinées à l'exportation. De fait, cette dynamique foncière nouvelle est de portée mondiale : une enquête de l'ONG GRAIN datée d'octobre 2008[2] identifie la Corée du Sud, la Chine, l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis comme les pays aillant acquis le plus de terres à l'étranger. Les États hôtes qui acceptent de céder des terres se situent en Amérique du Sud, en Europe de l'Est, en Asie et en Afrique ; mais les ressources foncières de l'Afrique subsaharienne sont particulièrement convoitées.

Depuis quelques mois, le phénomène fait l'objet d'une importante médiatisation : des centaines d'articles de presse, des émissions radiophoniques et télévisuelles ont été consacrés au sujet ; de fortes polémiques sont engagées, alimentées par des positionnements idéologiques tranchés, comme l'illustrent certains termes utilisés de façon récurrente dans les médias : « accaparement des terres », « néocolonialisme agraire », « guerre des terres », « grande braderie des terres africaines », etc.

Sans évoquer les concessions pétrolières, forestières ou minières, l'acquisition de terres à l'étranger n'est pas nouvelle en soi. Dès 1998, la Jordanie avait déjà signé un accord de principe avec le Soudan pour y louer des terres ; le Brésil avait octroyé environ 6 millions d'hectares de terres agricoles à des groupes étrangers début 2000… Ce qui est par contre nouveau, ce sont d'une part les énormes superficies concernées, et d'autre part la multiplication sans précédent de ce type de transactions foncières. En Afrique, le record de la plus importante transaction foncière depuis la fin des colonies serait sur le point d'être battu : selon plusieurs sources concordantes[3], la République du Congo entendrait céder 10 millions d'hectares à l'Afrique du Sud, *via* un bail de 99 ans gratuit avec en outre des avantages fiscaux.

Pourquoi une telle ampleur ? Les énormes pressions commerciales qui s'exercent aujourd'hui sur les terres agricoles découlent des récentes crises alimentaires, énergétiques et financières : sur le marché mondial, la production et la commercialisation de produits alimentaires et d'agrocarburants apparaissent désormais hautement rentables. Les investissements privés se multiplient donc dans ce secteur dans une frénétique logique de recherche de profits.

Après avoir souffert de l'envol des prix des principaux produits alimentaires en 2007 et 2008, les pays investisseurs, dans lesquels les disponibilités en terres arables ou en eau sont limitées, cherchent à assurer leur sécurité alimentaire en s'approvisionnant autrement que sur le marché mondial. L'enjeu de la sécurité énergétique motive également le développement à grande échelle de la culture d'agrocarburants.

Dans les pays ciblés, disposant de ressources foncières et naturelles jugées « abondantes », les décideurs nationaux sont convaincus que favoriser les investissements étrangers dans le secteur agricole est la voie incontournable vers une agriculture dite « moderne ». Ils expriment ainsi leur faible confiance dans l'impulsion d'un développement par l'agriculture familiale. Enfin, les décideurs sont d'autant plus enclins à conclure ce type d'accord qu'en période de crise financière mondiale, les montants de l'aide publique au développement sont susceptibles d'évoluer à la baisse.

Ces investissements agricoles offshores ne font que s'ajouter aux pressions croissantes déjà subies par les terres agricoles subsahariennes sous l'effet, ➲

1. Union africaine (UA), Commission économique pour l'Afrique (CEA) et Banque africaine de développement (Bad).
2. « *Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière* », ONG GRAIN, oct. 2008.
3. « *10 millions d'hectares distribués aux agriculteurs* », Le Journal du Dimanche, 15/04/09 ; « *INTERVIEW-UPDATE 1-SAfrica offered farm land in Congo Republic* » Reuters, 15/04/09.

Liste non exhaustive des pays d'Afrique subsaharienne visés

Cameroun, Congo Brazzaville, Soudan, Tanzanie, Ethiopie, Ouganda, Zambie, Malawi, Angola, Mozambique, Madagascar, Mali, Liberia, Sénégal, Nigeria Côte d'Ivoire. En Afrique subsaharienne, seule l'Afrique du Sud semble appartenir au contingent des pays en quête de terres à l'étranger.

entre autres, de l'accroissement démographique, du développement urbain, mais aussi des dynamiques internes de développement de l'agrobusiness par les élites nationales qui se conjuguent avec concentration des terres et spéculations foncières.

Les questions en jeu. Cette dynamique de délocalisations agricoles demeure jusqu'à présent peu documentée et la fiabilité des données actuelles pose question. Comme l'a illustré le récent cas malgache, ces transactions peuvent être préparées de façon confidentielle. Les résultats de plusieurs études scientifiques seront disponibles en 2009 (Banque mondiale, FAO, International Land Coalition, etc.) et permettront de mieux cerner l'ampleur réelle du phénomène, de décrypter ses modalités contractuelles et de tenter d'en prévoir les impacts potentiels à court, moyen et long terme.

Les pays impliqués l'affirment : il s'agit d'accords « gagnant-gagnant ». Mais qu'est-ce que cela signifie réellement ? Ces accords ne devraient-ils pas être « 4 fois gagnants » ?

- i) Gagnant pour l'investisseur : les accords portent souvent sur du long terme, or la rentabilité d'une production agricole ou énergétique délocalisée sera fortement dépendante de l'évolution des prix des matières premières agricoles et énergétiques sur le marché mondial.
- ii) Gagnant pour le pays hôte : fortement sollicités, les États subsahariens étudient-ils suffisamment les conséquences à court, moyen et long terme de ces accords, notamment en termes de sécurité alimentaire, de protection de l'environnement, de lutte contre la pauvreté et de paix sociale ?
- iii) Gagnant pour les populations locales : dans le contexte caractéristique de l'Afrique subsaharienne où les droits fonciers locaux ne sont pas protégés juridiquement, et dans la mesure où les ressources foncières qualifiées de « disponibles » sont de fait exploitées localement, quel sera le sort des usagers locaux et des exploitations familiales ? Seront-ils expropriés ? Avec ou sans indemnisation ? Devront-ils entrer dans un système d'agriculture contractuelle ? Seront-ils demain réduits au statut d'ouvriers agricoles ? Face aux inquiétudes exprimées, de nouvelles formes d'arrangements vont-elles voir le jour ? Varun, une entreprise indienne, a par exemple le projet d'exploiter elle-même 500 000 hectares, principalement de riz, à Madagascar pendant 50 ans, sur des parcelles « louées » aux détenteurs locaux : en misant sur un quadruplement de la production à l'hectare, elle envisage d'attribuer aux détenteurs des parcelles 30 % de la production obtenue en guise de loyer.[4]
- iv) Gagnant pour l'environnement : il a déjà été démontré que les itinéraires techniques utilisés pour exploiter de très importantes superficies sont bien moins respectueux de l'environnement que ceux des petites exploitations familiales. Quelles seront les conséquences pour la planète si des pratiques d'exploitation moins durables sont désormais appliquées sur des dizaines de millions d'hectares ?

Vers des « codes de bonne conduite » ? Les institutions internationales commencent à se positionner avec prudence sur le sujet, en raison notamment du manque de données et analyses fiables. La tendance générale est de se prononcer pour le développement des investissements productifs dans le secteur agricole, tout en appelant à une transparence des mécanismes et clauses contractuelles mis en œuvre. Plusieurs organisations comme la FAO entendent produire des guides volontaires de bonne conduite promouvant des contrats équilibrés entre gouvernements et investisseurs d'une part, et entre investisseurs et communautés locales d'autre part. Ces guides devraient proposer des « modèles » d'arrangements soucieux du sort des petits producteurs locaux. On peut toutefois s'interroger sur l'efficacité de codes de bonne conduite qui ne pourront être imposés aux acteurs.

Un rôle pour la société civile. La course aux terres agricoles ne fait que commencer. Dans le cadre du système économique mondial actuel, il ne paraît pas possible d'adopter des mesures internationales pour en baliser les modalités au bénéfice de « l'intérêt général ». La transparence de la gestion foncière et la régulation des transactions foncières pourraient faire l'objet de mesures concrètes et efficaces au niveau national : les nouvelles pressions commerciales sur les terres ne font que confirmer l'urgence d'une définition et d'une application de politiques volontaristes de sécurisation foncière des producteurs ruraux et de protection de leurs droits dans le cadre de marchés fonciers régulés.

Dans l'immédiat, le rôle des sociétés civiles paraît primordial. Elles devraient s'organiser pour jouer un rôle de veille active sur les dynamiques en cours et obliger les gouvernements à faire preuve de responsabilité politique lorsqu'un accord ne répond pas à l'intérêt général et ne garantit pas suffisamment les droits des populations locales. ■

4. « *À Madagascar, une société indienne compte louer près de 500 000 hectares* », Le Monde, 20/03/09.

▸ Oignon

Le « Violet de Galmi » est-il menacé ?

Patrick Delmas (patrick.delmas@inter-reseaux.org)

Le plus célèbre des oignons ouest africains, le Violet de Galmi, a été ces derniers mois au cœur de nombreux débats. Retour sur la longue histoire de cette variété et éclairages sur les enjeux actuels.

▸ Patrick Delmas est actuellement assistant technique Cowi/Iram au Réseau national des Chambres d'agriculture du Niger. Il est également membre du Comité de rédaction de *Grain de sel*.

▸ Pour plus d'informations sur les indications géographiques, lire le bulletin de veille n°141 sur le site d'Inter-réseaux (www.inter-reseaux.org).

Début mars 2009, à la foire internationale sur les semences paysannes de Djimini (Sénégal), un membre du Réseau semences paysannes (France) révèle que l'oignon « Violet de Galmi » a fait l'objet d'une demande de certificat d'obtention végétale (COV) par une société sénégalaise (*Tropicasem*). Cette information fait rapidement le tour de l'Afrique de l'Ouest et soulève des condamnations unanimes : le pillage des ressources génétiques des paysans africains se poursuit. Un mois après, le Réseau national des Chambres d'agriculture du Niger organise les 2èmes journées nationales de l'oignon à Niamey. Le Niger est le premier exportateur d'oignon de l'Afrique de l'Ouest et « son » violet de Galmi a conquis les marchés des grandes capitales côtières.

Il était une fois le pays des oignons… Arrivé en Afrique par les caravanes transsahariennes venant d'Égypte, l'oignon s'implante dans la région de Tahoua au Niger dès le XVIIe siècle. Entourées de plateaux, les vallées de cette zone, en particulier celle de la Maggia, sont riches de leurs nappes phréatiques qui permettent l'irrigation en saison sèche, période de culture de l'oignon. Galmi est un gros village, en bordure de la vallée de la Maggia, à 500 km de Niamey sur la nationale 1 qui traverse le Niger d'Est en Ouest.

Le violet de Galmi n'aurait jamais dû s'appeler… « Galmi » mais plutôt oignon de l'Ader (du nom de sa région de production) ou de la Maggia (du nom de la vallée d'où sont issus les principaux écotypes ayant permis de créer la première sélection à laquelle il a été donné le nom de « Violet de Galmi »). Car si l'oignon est cultivé dans la région depuis plusieurs siècles, ce sont des agronomes de l'Institut de recherche en agronomie tropicale (Irat, organisme français) qui vont lancer en 1965 un programme de sélection variétale à partir de souches d'oignons de la vallée de la Maggia. En 1975 une première sélection est disponible et porte le nom de IRAT 1 et le nom commun de « Violet de Galmi ». 1975 sera aussi l'année de création de l'Institut national de recherche agronomique du Niger (Inran) et de l'arrêt des travaux de l'Irat. Le Niger venant de connaître une période sécheresse et de famine, le nouveau gouvernement demande aux chercheurs de l'Inran de se concentrer sur le mil et le sorgho pour assurer la sécurité alimentaire du pays ; le programme de sélection de l'oignon est arrêté faute de chercheurs. À cette époque il manque encore 4 ans pour finir le processus de sélection et arriver à une variété commercialisable. Les chercheurs de l'Irat poursuivent alors leurs travaux sur les souches d'oignon de la Maggia au Burkina Faso et au Sénégal.

Dans les années 80, certains chercheurs décident de créer une entreprise de production de semences en France (*Technisem*) qui sera suivie par une société « sœur » au Sénégal (*Tropicasem*). Ces sociétés continuent les travaux de sélection sur la souche « Violet de Galmi » issue des travaux de l'Irat au Niger et commercialisent des semences. La deuxième grande sécheresse aura également un rôle déterminant dans la vie du Violet de Galmi. Pour combattre la faible production des cultures pluviales, les pays sahéliens se mobilisent sur les cultures de contre saison avec des distributions de semences. C'est ainsi que le Violet de Galmi issu de *Tropicasem* / *Technisem* est disséminé dans tous les pays sahéliens. Dans les années 90, l'oignon du Niger gagne peu à peu des marchés. Le réseau des commerçants haoussa se met en place vers les grandes capitales de la côte. La dévaluation du franc CFA sera le tournant décisif : les prix des oignons importés de Hollande augmentent et les consommateurs urbains découvrent un oignon moins cher, au goût piquant, et adapté à la réalisation des sauces. Le violet de Galmi s'impose dans toute la sous région. Son succès est tel que du Sénégal au Niger on ne produit plus que du « Violet de Galmi ». Tel le stylobille qui a cédé sa place à l'appellation « bic », tous les oignons de couleur violet rouge sont vendus sous l'appellation Violet de Galmi, qu'ils soient produits à Koudougou au Burkina Faso ou à Korhogo en Côte d'Ivoire.

La demande de COV sur l'oignon de Galmi. En 2006, *Tropicasem* estime que ses travaux sont enfin récompensés et que la société dispose maintenant d'une variété « nouvelle, distincte, uniforme et stable ». Elle constate aussi que d'autres sociétés se mettent à commercialiser du Violet de Galmi qui n'a rien à voir avec la variété d'origine. *Tropicasem* prend contact avec l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) pour voir comment protéger les semences « Violet de Galmi » de ces impostures. C'est la formule du Certificat d'obtention végétale (COV) qui est retenue. La demande d'enregistrement est faite en 2006 suivant les procédures prévues et son acceptation parait dans le bulletin de l'OAPI de mars 2008. Ce bulletin est reçu au Niger par les services compétents du ministère du Commerce qui auraient adressé une lettre à l'Institut de Recherche pour l'informer. Il ne suscite pas de réaction du Niger. C'est à la même époque que le Catalogue ouest africain des espèces et variétés végétales (COAFEV) est élaboré à ➲

© Issaka Housseini, Icrisat Sahelian Centre

partir d'informations fournies par 17 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) et du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Le Violet de Galmi y est présenté comme inscrit aux catalogues de 9 États membres, dont le Niger. Mais il n'y a toujours aucune réaction officielle à la publication par l'OAPI du certificat attribué pour la variété Violet de Galmi à *Tropicasem*. Tous ces événements se passent sans que les organisations de producteurs ne soient informées. Il faudra attendre mars 2009 pour que l'information suscite des réactions.

Il semble aujourd'hui évident que l'OAPI a commis une erreur en acceptant ce certificat ou du moins le nom de Violet de Galmi pour cette « nouvelle » variété de *Tropicasem*. En effet, le texte de l'OAPI (annexe X du protocole de Bangui) précise que la dénomination d'une nouvelle variété ne doit pas faire naître un risque de confusion, ne doit pas se référer à une dénomination qui désigne, sur le territoire de l'un des États membres, une variété préexistante de la même espèce ou d'une espèce voisine, à moins que la variété préexistante ait cessé d'être exploitée et que sa dénomination n'ait pas acquis de signification particulière. Or la confusion a bien eu lieu.

Il ressort des récentes journées nationales de l'oignon que les acteurs nigériens feront tout pour que l'OAPI et *Tropicasem* rectifient cette erreur de départ qui attribue à une société privée un nom appartenant au patrimoine nigérien. Le simple bon sens (notamment commercial) devrait amener *Tropicasem* à montrer sa bonne foi et sa bonne volonté sans aller jusqu'à des actions de justice.

D'autant plus que, toujours en 2008, l'Association nationale des coopératives et des professionnels de la filière oignon du Niger (Anfo), une organisation professionnelle regroupant des producteurs et des commerçants, dépose une demande de « marque » pour le nom « Violet de Galmi ». Et que cette demande avait été précédée de nombreux articles dans les journaux ouest africains sur la volonté du Niger de « labelliser » son oignon Violet de Galmi. Le dépôt d'une marque est d'ailleurs la formule déjà choisie par la Fédération des paysans du Fouta Djallon en République de Guinée pour sa pomme de terre « Belle de Guinée ».

Pour déposer une marque à l'OAPI le demandeur doit accompagner sa demande du paiement d'une taxe d'enregistrement d'un montant de 400 000 F.CFA. De plus, pour une marque collective le demandeur doit s'acquitter avant examen de sa demande d'un règlement 130 000 F.CFA. Cette dernière somme ne sera pas payée par l'Anfo, ce qui annulera simplement la demande. Tous ces faits ne font d'ailleurs pas réagir l'OAPI sur le bien fondé de l'acceptation de la demande de COV de *Tropicasem*.

Suite à ce premier échec, l'Anfo ne lâche pas prise et décide en 2009 de demander une indication géographique (IG) pour le Violet de Galmi, afin de rattacher qualité et réputation du Violet de Galmi au terroir de l'Ader. En effet, selon les producteurs, il n'y a pas de doute : l'oignon de l'Ader a quelque chose en plus et il semble prendre ses qualités dans son terroir d'origine. Les mêmes oignons semés dans d'autres régions du Niger n'auraient pas la même couleur ni le même goût. L'Anfo travaille sur les termes de référence d'une future IG « Violet de Galmi ». Cette option de différencier le vrai « Violet de Galmi » provenant du Niger ou de sa zone d'origine par une indication géographique n'est pas sans poser de nombreuses questions ; nous y reviendrons dans un prochain article.

Au final, le coup de tonnerre médiatique de la foire aux semences de Djimini aura été bénéfique pour mettre sur la table les problèmes de propriété intellectuelle en rapport avec les variétés. Il a également mis en exergue le manque d'informations et de dialogues entre acteurs, et la faible maîtrise des outils de protection et de différenciation des produits agricoles par les principaux concernés. Il appartient aux organisations de producteurs d'être vigilants sur ces questions dans le futur. ■

Définitions

Certification d'obtention végétale : Titre de propriété, ce certificat confère au détenteur, durant 20 ou 25 ans, un droit exclusif sur l'exploitation de la variété protégée.
Marque : La marque de produits ou de services est un signe visible utilisé ou que l'on se propose d'utiliser pour distinguer les produits ou services d'une entreprise quelconque de ceux de ses concurrents. Elle peut être individuelle ou collective.
Indications géographiques : Un signe utilisé sur des produits qui ont une origine géographique spécifique et possèdent des qualités particulières ou une réputation liées à cette origine.

▸ Coton

Quel avenir pour le coton des pays africains de la zone franc ?

Pierre Henri Texier (pierre.texier@agriculture.gouv.fr)

« Culture pluviale en petit paysannat », telle est la spécificité de la production cotonnière d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Si cette culture a été jusqu'à un passé récent qualifiée de « success story », depuis quatre années elle traverse la crise la plus grave de son histoire au point que sa disparition peut être sérieusement envisagée.

▸ Pierre Henri Texier est ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts. Il a été coopérant technique au Bénin et au Sénégal, directeur industriel de la Compagnie française pour le développement du textile (CFDT), directeur général adjoint de Dagris et administrateur de différentes sociétés cotonnières.

L'histoire d'une dynamique. De 100 000 tonnes de coton graine en 1950, la production de coton s'est rapidement développée dans les pays africains de la zone franc avec la création dans les années 70 des sociétés d'économie mixte : Cotontchad au Tchad, CIDT en Côte d'Ivoire, Sodefitex au Sénégal, Sodecoton au Cameroun, CMDT au Mali, Sofitex au Burkina et Socada en République Centrafricaine (RCA), puis des sociétés d'État : Sonapra au Bénin, Sotoco au Togo[1]. Elle est alors passée de 500 000 tonnes de coton graine en 1980 à 2 600 000 tonnes en 2004.

L'Afrique de l'Ouest et du Centre, avec 5 % de la production mondiale et 13 % des exportations, était ainsi devenue au début du XXIe siècle, le deuxième exportateur mondial de fibre derrière les États Unis. La productivité a été multipliée par quatre au cours de la période 1960-1985, passant de 100 kg à plus de 400 kg de fibre/ha, soit 25 % au-dessus de la moyenne mondiale d'alors en culture pluviale (319 kg fibre/ha). Les meilleurs producteurs africains dépassaient largement leurs homologues texans en culture pluviale, pourtant très subventionnés et utilisant à foison intrants et énergie.

Le modèle de vulgarisation qui a permis cette réussite a été emprunt d'un très grand pragmatisme, et réalisé par tâtonnements successifs, grâce à la maîtrise par une seule structure, dans une zone géographique déterminée, des différentes fonctions de la chaîne de valeur agro-industrielle :

– en amont, production et mise en place des semences, fourniture des engrais et des insecticides (et plus récemment des herbicides) à un prix fixe et à crédit pour le paysan ;
– en aval, commercialisation primaire du coton graine, transport, égrenage (c'est à dire séparation physique du coton graine en fibre (42 %) et graine (55 %)), et commercialisation de la fibre sur les marchés internationaux.

1. CIDT : Compagnie ivoirienne pour le développement des textiles, Sodefitex : Société de développement des fibres textiles, Sodecoton : Société de développement du coton, Sofitex : Société des fibres textiles, Socada : Société centrafricaine de développement agricole, Sonapra : Société nationale pour la promotion agricole, Sotoco : Société togolaise du coton.

Évolution de la production cotonnière en milliers de tonnes de coton graine des 10 pays africains de la zone franc

(sources : CFDT/Dagris)

Années	1950	1960	1980	1990	2000	2004	2008
Coton graine	100	200	500	1 000	2 000	2 600	1 300

Enfin, dans certaines filières le même opérateur triture les graines, conditionne et commercialise l'huile de coton et l'aliment de bétail obtenu.

Les structures de développement cotonnier, si souvent critiquées, assuraient des fonctions économiques et sociales vitales telles que l'entretien des pistes, les forages, l'alphabétisation, l'embouche bovine, l'appui aux forgerons, et le développement des cultures de mais et de riz. Elles concernaient dans dix pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, près de 2 millions de familles, 16 millions de ruraux, 60 000 salariés, sans compter les effets induits de cette spéculation sur les secteurs de l'énergie, du transport, des banques, des assurances et de l'élevage.

La crise actuelle. Si le développement du coton a connu ses « trente glorieuses », la filière connaît aujourd'hui une très grave crise. Depuis 2004, la production du coton a chuté de 1,3 millions de tonnes. Ceci est dû au retournement des cours du coton fibre, mais aussi à la stagnation ou à la baisse des rendements à l'hectare, qui est plus ancienne. Le prix payé aux sociétés cotonnières pour le coton commercialisé à l'exportation souffre également de l'arrimage du franc CFA à l'euro, monnaie en forte appréciation depuis plusieurs années par rapport au dollar ; le cours du coton étant fixé en dollar, plus le dollar est faible par rapport à l'euro, moins la transaction rapportera au final en franc CFA. Cette crise a entraîné une perte globale de 220 millions d'euros pour l'ensemble des sociétés de la zone.

La plupart des bailleurs de fonds se sont contentés de déclarations de principe (juillet 2004 réunion à Paris, novembre 2005 à Goré). Le lobbying contre les subventions américaines et les plaintes du G4 africain auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont restés lettre morte. Seule l'Europe a diminué notablement sa production cotonnière.

La baisse de la rémunération du coton fibre, mais aussi les libéralisations et privatisations mal conduites ont contribué au dépôt de bilan de plusieurs sociétés en Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin, à la disparition du coton en RCA et en Guinée Bissau, et à la mise sous contrainte de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) des sociétés les plus importantes au Mali, Burkina Faso et Tchad. Seules la Sodecoton et la Sodefitex, qui étaient dotées de réserves financières, ont pu résister.

La baisse du prix au producteur et l'augmentation du prix des engrais a entraîné la division par 3 des revenus des paysans (la Marge brute après remboursement des intrants est passée de 150 000 à 50 000 FCFA). ➲

© Patrick Delmas

De plus, les paysans sont payés avec des retards de 5 à 6 mois, voire plus ! Ceux d'entre eux qui ont continué à cultiver le coton ont été plus motivés par la fourniture des engrais pour leurs céréales que par la culture cotonnière elle même; les statistiques cotonnières du Cameroun (baisse des rendements de 1300 à 900 kg) et du Togo (volume de coton graine stable à 40 000 tonnes correspondant à un besoin de 20 000 t d'engrais) sont édifiantes à ce sujet.

Les rendements sont tombés à 360 kg fibre/ha alors que la moyenne mondiale est de 390 kg /ha contre 320 kg/ha il y a dix ans ; l'Afrique a perdu son avance technologique et a même été nettement distancée par le Brésil.

Des atouts à valoriser. Le coton d'Afrique francophone est à la fois économe en eau (réalisé totalement en culture pluviale), en gas-oil (il a besoin de 60 litres de gas-oil par tonne de fibre contre 350 litres pour le coton américain), et en engrais et en pesticides (ses besoins sont de moitié par rapport à ceux des pays développés). De plus, il n'est pas subventionné (le coton américain reçoit 110 FCFA de subvention par kg de coton graine, le coton chinois en reçoit 35 FCFA). Enfin, il dispose de réserves de compétitivité non exploitées comme la possibilité : i) de généraliser les semences délintées qui diminuent le temps de travail consacré au semis ainsi que la pénibilité de cette opération, ii) d'améliorer les rotations en y introduisant le tournesol, le soja ou le riz pluvial, iii) d'encourager les techniques culturales et les associations agro-sylvo-pastorales permettant d'améliorer la fertilité des sols, iv) de mieux valoriser la graine de coton[2], la farine de coton alimentaire et les tiges de cotonniers en compost ou en charbon de bois, v) d'utiliser l'aliment du bétail coton pour donner naissance à de véritables filières viande et lait.

Certains pays, comme le Burkina Faso s'oriente vers une solution alternative : le passage à la culture du coton OGM. Bien que suscitant aujourd'hui beaucoup de réactions dans la communauté scientifique nationale, cette option est censée permettre à la culture cotonnière africaine de redevenir plus compétitive et donc lui permettre à terme de survivre. Au terme d'essais engagés depuis 2003, ce passage est devenu réalité en 2008 au Burkina Faso, après l'ensemencement des premières parcelles paysannes en coton génétiquement modifié et la conclusion d'un accord entre les autorités du Burkina Faso et la firme américaine Monsanto, qui a permis la fixation du gêne *Bt* sur les variétés locales à fort rendement.

Les producteurs peuvent déjà s'appuyer pour préparer l'avenir sur :

– des associations interprofessionnelles, plus ou moins performantes, au plan national: AIC au Bénin, AICB au Burkina, ASIC au Sénégal, IPC au Mali[3] ;

– leur présence au conseil d'administration de certaines sociétés cotonnières (au Burkina, ils sont même actionnaires à 30 % de la Sofitex re-nationalisée) ;

– l'association africaine des producteurs de coton (APRoCA) qui regroupe 13 pays ;

– la création d'un fonds assurantiel au Burkina, appelé fonds de lissage, doté par l'AFD, qui permettra de stabiliser leurs revenus.

S'ils n'ont rien à attendre de l'OMC (la récente Farm Bill en est la démonstration éclatante : le prix garanti de la fibre est passé de 0,72 cents/livre avant 2008 à 0,711 ct/lb pour la période 2008-2013, soit l'équivalent de 215 FCFA/kg de coton graine), ils peuvent continuer à augmenter leur rôle de contre-pouvoir et à terme prendre en main les sociétés de développement cotonnier.

Dans le contexte de la crise financière actuelle, ils sont tout à fait motivés et aptes à gérer leur propre développement en s'impliquant dans les plans de sauvetage des filières, qui peuvent nécessiter: i) la scission des sociétés en sociétés de patrimoine et sociétés de gestion et la consolidation des prêts souverains en fonds propres, ii) la prise de participation des organisations paysannes au capital des sociétés de gestion à hauteur de 40 %, iii) la garantie des États sur les crédits de campagne.

La formation des agriculteurs, par exemple en favorisant l'apprentissage du conseil de gestion à l'exploitation, et des responsables agricoles africains est un impératif dans ce contexte historique. C'est à cette tâche qu'il convient de mobiliser tous ceux qui ne désespèrent pas de l'agriculture familiale africaine et qui veulent « tuer la pauvreté, pas le coton ». ■

2. De 3 FCFA/kg de coton graine en 2004 la graine de coton représente aujourd'hui 30 FCFA/kg de coton graine. La filière oléoprotéagineuse issue du coton (seconde après le soja) est trop souvent négligée.

3. AIC : Association interprofessionnelle du coton du Bénin, AICB : Association interprofessionnelle du coton du Burkina Faso, ASIC : Association sénégalaise interprofessionnelle du coton, IPC : Interprofession du coton au Mali.

Grain de sel

45

Inter-réseaux
Développement rural

Trente à 40 % des revenus des ruraux des pays du Sud proviennent d'activités non agricoles. Eh oui, « économie rurale » n'est pas synonyme d'« économie agricole », loin de là ! Cette diversité d'activités n'est pas sans lien avec le caractère saisonnier de l'agriculture : en saison sèche, les agriculteurs ne sont pas inactifs ! Elle témoigne aussi de la stratégie des ruraux à diversifier leurs revenus pour faire face à divers aléas (économiques, agro-climatiques…). Pour beaucoup, l'agriculture seule ne suffit pas à faire vivre une famille ; ils préfèrent ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier ! Qui plus est, les activités rurales non agricoles semblent être dans certains cas plus attractives que les activités agricoles : conditions de travail moins pénibles, salaires plus élevés pour la main d'œuvre qualifiée… Or, paradoxalement, les activités non agricoles en milieu rural sont rarement abordées en tant que telles dans les projets, programmes ou politiques des pays, voire même considérées comme peu significatives pour l'économie rurale.

Ce dossier souhaite apporter un éclairage sur ces activités qui participent à la vie en milieu rural*. Après un aperçu de différentes stratégies de pluri-activités des ruraux, ce dossier présente quelques cas concrets d'activités rurales non agricoles en Afrique et ailleurs. Il ouvre aussi sur différents enjeux que représentent ces activités en général. Le sujet sur les « activités rurales » est loin d'être épuisé : vos réactions et contributions sont les bienvenues.

Dossier coordonné par Estelle Deniel, avec l'appui d'Anne Lothoré et sous couvert du comité de rédaction de *Grain de sel*.

* Un choix a été fait de ne traiter ici que des activités économiques. Ceci ne signifie aucunement que les activités sociales et religieuses ne sont pas importantes pour les identités et dynamiques rurales.

Des regards à renouveler 12

Des pratiques et des expériences d'acteurs 18

Des enjeux 23

Le dossier :

Économies rurales : au-delà de l'agriculture…

Malédiction cacaoyère et une difficile diversification des revenus en Côte d'Ivoire

François Ruf (francois.ruf@cirad.fr) et Roger Tanoh (ong_acvie@yahoo.fr)

Dans les années 80, les revenus monétaires des planteurs de cacao dépendaient à 95 % du cacao. Depuis les années 2000, ces planteurs tentent de diversifier leurs revenus. Mais les effets restent limités de par l'étroitesse du marché et d'une politique économique de court terme aux effets tristement classiques.

▸ François Ruf est économiste au Cirad à l'UMR Innovation. Roger Tanoh est ingénieur agricole au sein de l'ONG « Agriculture et cycle de vie ».

▸ Autres articles sur le même thème parus dans des numéros précédents de *Grain de sel* :
Mbaye Mbengue. *Une autre vie après l'agriculture : Des femmes ont quitté les champs pour devenir bouchères ou fabricantes de briques*. GDS n°14 (mars 2000) p. 6.
Badji Maharafa. *Au Mali, tourisme solidaire et développement rural vont de pair.* GDS n°36 (nov. 2006) p. 27.

« *Mon père est originaire d'un village près de Bouaké, il est arrivé en 1969 dans notre village de Zamblekro. Il est devenu grand planteur de cacao, avec plus de 15 ha. Dans les années 80, le cacao lui permet de nous envoyer à l'école, de construire une maison. Puis le prix du cacao chute, et les maladies déciment les cacaoyers. Cette année, malgré les traitements phytosanitaires par mes frères et moi, nous venons de perdre 6 ha. Nous replantons mais en saison sèche, tous les plants meurent. Nous n'avons aucun revenu à part le cacao. Notre papa est reparti au village natal. Malade de la prostate il lui faut 1 300 000 F pour son opération. Á cause des mortalités des cacaoyers et du mauvais prix du cacao, on n'a rien pu faire* ».

Le double piège du cacao et du politique. Ce récit familial en Côte d'Ivoire résume le drame de bien des économies cacaoyères. L'histoire est classique. Au début des hommes, pauvres et courageux quittent leur village aux faibles ressources économiques et migrent vers les régions de forêt tropicale où le cacaoyer pousse bien. Le cacao, c'est la possibilité d'échapper à la misère, de transmettre quelque chose à ses enfants. Les 15-20 premières années, le rêve se réalise. L'argent arrive.

Puis le piège de la monoculture se referme. Au fil des ans, les cacaoyers vieillissent, les sols s'appauvrissent, les maladies apparaissent. Les hommes vieillissent aussi, ne peuvent plus soigner ni eux ni leurs arbres. Planteur et plantation suivent un même cycle de vie. Retraite ruinée. Enfants en échec aussi : la replantation du cacao est plus difficile à la génération suivante, le milieu naturel étant dégradé[1].

Les familles de migrants sont trahies par leur dépendance au « cycle du cacao ». Très souvent, ils sont trahis aussi par la politique qui assimile le secteur cacaoyer à la pompe à finance des États et de la bourgeoisie d'État[2]. Ces dernières années en Côte d'Ivoire, l'État prend près de 0,5 €/kg. Selon le cours mondial, le planteur ne reçoit alors que 0,45 à 0,75 €/kg. Depuis 20 ans, les planteurs en Côte d'Ivoire n'ont cessé de s'appauvrir (cf. graphe). Avec la chute du cours mondial, les arbres et hommes vieillissant, cette ponction de l'État devient criminelle.

Une diversification des activités difficile. Face à ce piège de pauvreté, la diversification des activités devient vitale. La diversification agricole la plus naturelle est celle des cultures vivrières : pas de taxation directe et demande croissante avec le développement des villes[3]. Une autre diversification agricole en marche en Côte d'Ivoire, plus importante, est l'hévéa : la taxation sur cette filière reste encore faible aujourd'hui… mais jusqu'à quand ?

Face à ces aléas sur la production et sur les prix, la diversification dans des activités non agricoles parait essentielle. Dans le village de Zamblekro pourtant, la part des revenus non agricoles est très faible et inégalement partagée : les planteurs d'origine Baoulé (centre de la Côte d'Ivoire, près de Bouaké) restent complètement dépendants d'un cacao en déclin, tandis que les planteurs d'origine burkinabé diversifient un peu plus (autour de 10 % de leur revenu ; cf. Tableau).

Plusieurs facteurs entravent les processus de diversification et le développement d'autres activités.

Dégradation des routes et abandon de l'État. La dégradation des routes et pistes est classique dans les économies cacaoyères en déclin. L'État prélève sur les revenus des planteurs mais n'investit plus dans les infrastructures. C'est encore plus vrai dans un pays qui a connu un début de guerre civile. Dans les années 80, la piste d'accès au village de Zamblekro, de 17 km, se parcourait en 1 heure en saison des pluies. En 2009, il faut plus de 2 heures. Le cacao reste transportable mais la vente de produits vivriers n'a plus de sens économique. De même, toute activité non agricole demandant des déplacements vers les routes et les villes devient très difficile.

Faible développement des campagnes lié à la ponction de l'État. Sur la longue période, la Côte d'Ivoire a pu devenir un des pays phares de la sous-région grâce à des activités de service en ville (banque, assurance). Dans les campagnes, la ponction permanente des revenus agricoles bloque les investissements et les opportunités non agricoles : au moment où il y en aurait le plus besoin, les opportunités d'emploi dans les campagnes en dehors de l'agriculture deviennent quasi nulles.

Le prix du cacao, déflateur de revenus. Dans les années 80, bien des planteurs Baoulé s'adonnent au tissage de pagnes, réputés. En 1988, année de l'effondrement du prix du cacao, ils n'ont jamais pu les vendre. Ils ont vu que dans une économie de monoculture, le prix de la matière première joue le rôle de déflateur : si le prix du cacao s'effondre, il y a peu d'acheteurs pour ce qui ne relève pas du minimum vital.

Un manque d'anticipation. Lorsque des familles de planteurs se sortent de la misère grâce au cacao, il leur est difficile d'anticiper la chute de production et du prix, pourtant classique dans l'histoire du cacao : un fait compréhensible chez les planteurs, mais plus coupable chez les politiques.

Quelle diversification ? La diversification verticale, logique mais inégale. Les 10 % de revenus non agricoles chez

1. *Boums et Crises du cacao. Les vertiges de l'or brun*. F. Ruf. Karthala. 1995.

2. *État et bourgeoisie en Côte d'Ivoire*. Y-A. Faure et J-F. Médard. 1982.

3. *Temps des villes, temps des vivres*. J. Chaléard. Karthala. 1996.

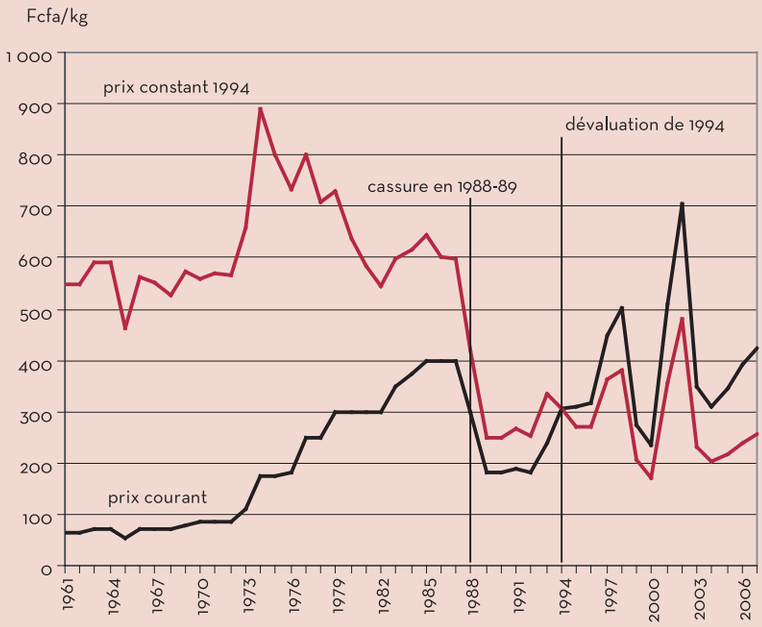

Prix du cacao au producteur en Côte d'Ivoire (1960 à 2007)

Sources : Ruf et Agkpo, 2008.

des planteurs burkinabé du village de Zamblekro consistent en activités de « pisteur », et de collecte et transport du cacao entre plantations et ville. En Côte d'Ivoire, historiquement, les planteurs ont été longtemps exclus du commerce du cacao[4]. Cela signifie moins de valeur ajoutée réinvestie dans les campagnes : tout part en ville, voire hors du pays.

Mais à la faveur des crises et du changement de génération, les fils de planteurs burkinabé investissent le secteur de la commercialisation du cacao, en partie sous l'effet des tentatives occasionnelles des Ivoiriens de les écarter de l'accès à la terre : ces tentatives échouent mais éveillent l'attention des jeunes Burkinabé, qui cherchent à diversifier leurs revenus. Ils démontrent ainsi l'utilité de revenus non agricoles. Ils offrent à leurs parents un prix du cacao supérieur à celui accordé aux autres planteurs. Surtout, ces revenus du commerce aident à réinvestir dans l'agriculture : achat de terres et intrants. Ils échappent ainsi à la « malédiction cacaoyère », contrairement aux Baoulé.

Un coup d'œil à l'échelon national. Élargissons l'angle de vue. Sur une enquête passée récemment pour le compte de l'Union européenne, sur 500 planteurs, 40 % des ménages déclarent un « autre revenu », contribuant pour 14 % aux revenus monétaires. Lorsque les villages ne sont pas trop isolés, les planteurs recherchent d'autres sources de revenus : « pisteur », gérant de coopérative, peseur, l'artisanat tel que la fabrication de savon local à partir d'huile de palme, le commerce de poissons ou de produits vivriers (attieké, vin de palme, alcool koutoukou), petits restaurants et maquis (dans les villages importants), petites boutiques (biens de première nécessité), « cabines » de téléphone cellulaire, électricien, maçon, menuisier, mécanicien, couture et coiffure, pasteur, pêche (essentiellement dans les lacs de barrages).

L'aide de la famille est parfois mentionnée, de fils travaillant en ville, voire à l'étranger, preuve que l'investissement des « parents planteurs » dans la scolarisation des enfants n'est pas toujours sans retour.

Les pensions de retraite reflètent une des mutations du pays, avec un nombre croissant de retraités revenant au village. Ici, c'est le cacao (ou de plus en plus le caoutchouc) qui diversifie des revenus « urbains ».

Les rentes foncières, un autre revenu. Chez les « autochtones », les activités foncières deviennent une nouvelle source de revenu : location et vente de terres, mises en garantie de plantations, représentent une part non négligeable de leurs revenus. Autour de Gagnoa, les locations de terre se négocient de 20 000 à 25 000 Fcfa/ha ; autour de Soubré, la pression foncière fait monter les prix à 50 000 Fcfa/ha. Des migrants ayant acquis de grandes superficies, grâce à l'ancienneté de leur installation ou de celle de leurs parents, profitent également de cette nouvelle manne.

Au bilan, les planteurs tentent bien de sortir de la « malédiction cacaoyère » par la diversification de leurs revenus. Mais l'environnement économique et politique n'aide pas, pour le moins… ■

Qu'entendons-nous par activités rurales non agricoles ?

Derrière la notion d'« activités rurales non agricoles » se cache une diversité d'activités plus ou moins interdépendantes au sein de l'économie rurale. Trois catégories peuvent en ressortir (une proposition de typologie) :

– l'ensemble des entreprises et services d'appui au secteur agricole, en amont et en aval de la production (formation, conseil, vulgarisation, fourniture d'intrants, matériel et équipements, microfinance, transformation des produits, commercialisation, etc.) ;
– les entreprises en milieu rural qui fournissent des biens et services, non liées à l'amont, l'aval, ou la production agricole elle-même (artisanat, entreprises de différentes tailles, formelles et informelles) ;
– l'ensemble des services et dispositifs d'appui publics et privés en milieu rural, qui n'ont pas forcément de vocation économique en tant que telle mais qui contribuent au développement (éducation, santé, infrastructure, justice, communication, chambres consulaires, organisations professionnelles, etc.).

Source : P. Chédanne. *Les activités non agricoles en milieu rural, élément de rénovation de la politique de développement rural de la coopération française*. Agridoc n°5, 2003.

Estimation des revenus annuels des planteurs dans un village du centre-ouest de Côte d'Ivoire en 2007 (Euros et %)

Planteurs selon origine	Cacao (+ un peu de café)	Autres cultures pérennes	Vivriers	Revenus non agricoles	Total
Burkinabè	1663 (90 %)	0	0	183 (10 %)	1846 (100 %)
Baoulé	2102 (98 %)	0	23 (1 %)	30 (1 %)	2155 (100 %)

(Pour un revenu de 2000 €/an par famille de 13 personnes, cela équivaut à 0,40 €/pers./jour. Sources : Enquêtes Cirad, 2007/08)

4. Contrairement à un pays comme l'Indonésie où les planteurs ont été les premiers à commercialiser le cacao. Cf. « Boums et Crises du cacao ».

Changer le regard sur les activités non agricoles en milieu rural

Loïc Barbedette (loïc.barbedette@wanadoo.fr)

L'ÉCONOMIE rurale africaine ne se résume pas à l'économie agricole. Les ruraux vivent de nombreuses autres activités. Cette réalité diverse dépasse les concepts et outils aujourd'hui mobilisés, et reste difficilement reconnue. Et pourtant, n'y a-t-il pas urgence à intégrer les activités non agricoles dans la construction de nouvelles économies rurales ?

▸ Loïc Barbedette, sociologue, a travaillé jusqu'en 1980 sur le secteur informel urbain en Afrique centrale. Il accompagne, en tant que consultant, depuis 1982 des organisations de paysans et d'éleveurs dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, et a dirigé des recherches paysannes de terrain sur l'évolution du monde rural au Sénégal, au Mali, en Guinée Bissau et au Tchad.

LE REGARD PORTÉ sur les activités non agricoles des agriculteurs et des pasteurs africains est le plus souvent superficiel et statique : on les considère comme des activités annexes, et lorsqu'on les recense dans les enquêtes agricoles — ce qui n'est pas toujours le cas, on en dégage rarement la signification économique, sociale ou politique. Le paysan lui-même, lorsqu'on analyse avec lui la contribution de ses différentes activités au budget familial et que l'on constate que les apports de ces activités non agricoles représentent dans certains cas les trois quarts de ce qui lui permet de vivre, continue de considérer comme secondaire ce qui est devenu en réalité la part principale de son exploitation familiale.

Des regards et grilles de lecture figés. L'incapacité dans laquelle on se trouve à cerner la place et la fonction de ces activités dans l'économie réelle du monde rural tient sans doute du fait que les catégories dans lesquelles on les range ne permettent pas de les appréhender de façon dynamique et de les penser de façon adéquate. La notion passe-partout « d'activités génératrices de revenus » n'a de ce point de vue pas rendu service car elle dispense de chercher les liens entre ces activités et conduit à un simple entassement d'opportunités à court terme envisagées le plus souvent du point de vue de la « promotion féminine ». On s'interdit de cette façon de les resituer dans une logique d'exploitation familiale et d'évolution économique d'ensemble.

Des réalités multiples et en constante évolution. Un examen plus précis de ces activités montre d'une part qu'elles ne sont pas de même nature pour les femmes et pour les hommes, ou dans une exploitation agricole et dans une exploitation pastorale, et d'autre part que les types de « métiers non agricoles » évoluent. Il a ainsi toujours existé des métiers non agricoles traditionnels, complémentaires de l'activité agricole (boissellerie, tissage, poterie, vannerie…) ou pastorale (forge et bijouterie, sellerie, commerce du lait et des animaux…), exercés dans la plupart des sociétés d'Afrique de l'Ouest par des groupes spécialisés organisés dans les systèmes de caste. Dans bien des cas ces métiers existent toujours, mais se sont transformés : les forgerons soninké de Kaëdi en Mauritanie sont passés par les garages de Dakar et de Nouakchott ou ont rapporté des usines Renault de nouveaux modes de production ; de nombreux tailleurs ont adopté la machine à coudre… D'autres transformations moins visibles ont une portée sociale très profonde : on voit aujourd'hui dans la région de Louga (Sénégal) des *ceddo* (nobles) dépasser les préjugés de caste et exercer des métiers de *ñeeño* (artisans) — par exemple la mécanique — ; ailleurs on voit des pasteurs s'adonner au commerce du bétail, et là où des mini laiteries se créent, les hommes confisquer aux femmes le travail du lait qui leur revenait traditionnellement.

Surtout de nouveaux métiers « modernes » sont apparus et se multiplient. Ce sont pour l'essentiel des métiers de service : chauffeurs, courtiers, guides, répétiteurs scolaires ou maîtres d'écoles communautaires (notamment au Tchad), restaurateurs… Il peut y avoir une très grande créativité dans l'invention de nouveaux métiers : on voit ainsi actuellement dans la région de Bakel au Sénégal des jeunes scolarisés proposer leurs services aux émigrés revenus au pays pour effectuer des recherches sur Internet dans les cybercafés afin de reconstituer leur carrière en France et entreprendre les démarches leur permettant de toucher leur retraite.

Le « rural » ne se réduit pas à « l'agricole ». Il y a ainsi une diversification des métiers non agricoles en milieu rural. Deux observations doivent être faites à ce propos.

D'une part certaines de ces activités non agricoles se greffent sur la production agricole ou l'élevage et viennent les valoriser (activités de conservation, de transformation, de transport, de commercialisation), alors que d'autres sont déconnectées par rapport à ce secteur agro-pastoral. Cette première distinction est importante à faire parce qu'elle permet de discerner si de nouvelles tendances vers des formes de multi polarisation de l'économie rurale ne sont pas en train d'apparaître dans certaines régions. Dans les situations où cela s'avérerait être le cas, ceci devrait inspirer des politiques régionales soutenant des secteurs émergents. Mais actuellement, on prend surtout en considération les activités para ou péri agricoles du fait que l'on considère que la vocation du monde rural est, par définition, agricole ou pastorale, ce qui n'est peut-être plus vrai pour toutes les zones. On se rend ainsi prisonnier de ses *a priori*.

D'autre part, les trop rares études d'ensemble faites sur les activités non agricoles tendent à montrer que les plus nombreuses d'entre elles sont de type commercial. Mais ici encore, on utilise des catégories paresseuses pour les décrire et il semble que l'on en ait tout dit lorsqu'on a parlé de « petit commerce ». On ne sait donc pas précisément ce qui s'échange, on connaît mal les circuits et l'importance des flux. C'est pourtant à partir de là que l'on pourrait appréhender les dynamiques actuelles de l'économie rurale. Les activités et les métiers non agricoles en milieu rural changent ainsi plus vite que le regard que l'on porte sur eux et qui permet de les déchiffrer, et l'on risque ainsi de se trouver de plus en plus en décalage par rapport aux réalités. Alors, comment changer ce regard ?

Quand nos lunettes nous empêchent de voir la réalité, il faut les changer. La façon dont une fédération paysanne sénégalaise (la Fongs) a évolué par rapport à cette question est intéressante à connaître (cf. article p.20). Des horizons nouveaux se sont ouverts grâce à un angle d'attaque orienté vers la compréhension de dynamiques économiques et non plus vers une approche sectorielle des activités — agricoles ou non agricoles.

Mais ces initiatives se heurtent à de nouvelles difficultés qui sont également liées aux rigidités des « regards » portés sur les réalités.

Un secteur informel qui échappe au regard des techniciens. La première rigidité tient au fait que les données statistiques sur lesquelles repose l'élaboration des différents plans régionaux de développement sont des données conventionnelles portant sur les secteurs formels de l'économie ; les politiques régionales passent donc à côté des réalités. Ainsi, par exemple, la Fédération des associations paysannes de la région de Louga (Fapal) au Sénégal faisait le constat suivant en préparant un forum sur l'avenir de cette région (en 2007) : les données disponibles sur le commerce régional portent seulement sur les établissements et activités déclarés et ignorent le secteur informel ; celles sur l'artisanat ne concernent que les artisans inscrits à la chambre des métiers ; ou encore, le secteur des transports ne rend pas compte du recours aux charrettes hippomobiles, pourtant essentiel dans le fonctionnement de l'économie réelle de proximité de la région. Or, une grande partie de cette région relève de cette « économie non agricole », où le commerce informel et les nouveaux métiers, qui échappent à ces nomenclatures, ont une place très importante[1].

« LES ACTIVITÉS ET LES MÉTIERS NON AGRICOLES EN MILIEU RURAL CHANGENT AINSI PLUS VITE QUE LE REGARD QUE L'ON PORTE SUR EUX »

Une vision « urbano-centrée » de l'économie rurale. Il y a pourtant des recherches novatrices qui ont été faites ces dernières années sur les économies locales dont elles mettent en évidence les composantes et les flux. Il s'agit notamment des études Ecoloc réalisées depuis 1997 (suite à la prospective réalisée en 1991 par le Club du Sahel-WALTPS). Mais on se heurte ici à une autre rigidité car dans ce cas les regards sont principalement tournés vers la ville. Ces études s'intéressent à l'hinterland rural qui permet d'approvisionner les villes ouest-africaines. Elles reposent sur le postulat très répandu que le développement des campagnes ne peut être tiré que par celui des villes[2], ce qui inspire une vision très « urbano-centrée » de l'économie rurale.

Les économies rurales : un potentiel qui reste à découvrir. Il manque aujourd'hui que soient sérieusement analysées les possibilités de développement d'une économie rurale basée sur la diversification des activités (développement d'un secteur secondaire et tertiaire en milieu rural) et les échanges de zone à zone (valorisation des complémentarités entre zones rurales). Il ne s'agit bien entendu pas d'ignorer l'importance des échanges entre la campagne et la ville. Mais il faut explorer le potentiel de dynamisme spécifiquement rural à travers les possibilités de spécialisations professionnelles et d'échanges économiques locaux et inter-régionaux (éventuellement transfrontaliers) ; il faut aussi établir dans quelle mesure ils peuvent être renforcés pour favoriser le développement d'une marge d'autonomie économique et de création d'emplois dans le monde rural qui allège la surcharge urbaine et maintienne le peuplement du monde rural autour de pôles ruraux. Des observations faites en 2008 sur l'économie — très dynamique — de régions éloignées de toute ville importante, comme par exemple l'Ennedi au Nord du Tchad, où les activités agro-pastorales et commerciales sont très étroitement imbriquées, encouragent à ouvrir les regards dans cette direction. ■

1. *Yakaaru baykatu Luga ci ëllëgam – document d'orientation stratégique.* Fapal, 2008, 104 pages.

2. *Pour lutter plus efficacement contre la pauvreté rurale, la première chose à faire est de changer de paradigme.* J. M. Cour, communication au forum européen pour la coopération dans le développement rural, 2002.

De nécessaires approches plurisectorielles pour aborder le devenir des agricultures familiales des Andes

Michel Vaillant (michvaillant@yahoo.fr)

Pour survivre, les paysanneries des Andes australes de l'Équateur ont toujours été contraintes à combiner différentes activités. Aujourd'hui, elles continuent de faire le pont entre exploitations agricoles minifundiaires et marché du travail. Une réalité qui impose des approches renouvelées.

▸ Michel Vaillant a travaillé de 1999 à 2002 à l'Agence française de développement, puis en 2003 et 2004 comme assistant technique de l'ONG Agronomes et vétérinaires sans frontières en Équateur. Depuis 2005, il est doctorant de l'Institut AgroParisTech et a décroché une bourse de l'Institut français d'études andines (IFEA). Son sujet de thèse est : « Existe-t-il des alternatives économiques locales à l'émigration ? L'exemple des paysanneries andines du Sud de l'Équateur ».

Une agriculture familiale performante, « moderne », n'est-elle pas encore aujourd'hui perçue par les sociétés occidentales et leurs politiques publiques comme devant reposer sur des exploitations agricoles spécialisées, conduites à temps complet par un couple d'agriculteurs professionnels ?

Cette norme conduirait à considérer que, sur la voie du développement agricole, toutes les autres façons de pratiquer l'agriculture — en particulier la combinaison d'activités — ne sont que des « épiphénomènes », des situations transitoires amenées à disparaître. Mais force serait alors de reconnaître que certaines paysanneries du monde, comme celles des Andes australes de l'Équateur, se révèlent « anormales » et toujours en transition… Véritable paradoxe, puisqu'elles perdurent depuis des siècles, en modifiant néanmoins, en fonction des transformations de leur environnement socio-économique, les formes de combinaison de leurs activités.

Un mode de reproduction sociale hérité de l'histoire.

À l'époque précolombienne, une agriculture combinée à d'autres activités. L'organisation de la production agricole des sociétés andines reposait sur la mise en valeur complémentaire d'écosystèmes étagés. Le contrôle de ces derniers autorisait une forte diversification de productions animales et végétales. Ceci facilitait la dispersion du risque de mauvaise récolte globale, et favorisait la gestion optimale de la force de travail dans le temps et dans l'espace, moyennant la conduite de calendriers culturaux alternés.

La mise en œuvre de systèmes de polyculture-élevage, fragmentés et exigeants en travail, limita l'émergence d'une société fortement hiérarchisée et spécialisée. Pour la majorité des ménages paysans, l'agriculture était alors déjà combinée à d'autres activités, s'inscrivant dans le prolongement de l'acte de production initial et mobilisant des savoir-faire complémentaires (artisanat textile, médecine traditionnelle).

Recompositions socio-spatiales sous la présence espagnole. La colonisation espagnole fut à l'origine d'une extrême dualité sociale et spatiale dans les Andes australes de l'Équateur. Les mesures prises par la Couronne espagnole en matière d'occupation foncière d'une part, d'exploitation et d'imposition fiscale de la force de travail indigène d'autre part, recomposèrent le paysage agraire. Celui-ci fut dès lors constitué de grands domaines fonciers aux mains de colons espagnols ou de l'Église, et de communautés indigènes regroupées, contrôlées et confinées sur des superficies réduites sur un unique étage agro-écologique. L'administration coloniale créa ainsi les conditions d'adoption d'un nouveau mode de reproduction sociale paysan.

Ce dernier reposait sur des exploitations agricoles minifundiaires, dont les produits dégagés se révélaient insuffisants pour, à la fois subvenir à l'ensemble des besoins des familles, et permettre également le paiement de leurs impôts. Les ménages paysans se trouvèrent ainsi contraints de recourir à la vente de leur force de travail, chroniquement sous-occupée sur leur propre exploitation.

Plus récemment, des paysans exportant leur force de travail sur le marché international. Au cours du XXe siècle, les essors, par vagues successives, des entreprises capitalistes[1] fournirent aux paysanneries andines des opportunités d'emplois extérieurs et des sources de revenus complémentaires, au niveau national. Mais la grave crise financière que connut l'Équateur en 1999 puis « la dollarisation » de son économie nationale en 2000 provoquèrent une chute brutale du pouvoir d'achat des ménages paysans. Ces derniers choisirent alors de réorienter la vente de leur force de travail sur le marché international. Ce choix s'expliqua en grande partie par les profonds écarts de rémunération du travail entre l'Équateur et les pays industrialisés, et fut rendu possible par la mobilisation de la diaspora équatorienne installée à l'étranger (USA majoritairement). L'actuelle crise mondiale ne semble d'ailleurs ni décourager les jeunes candidats à l'émigration clandestine, ni inciter les émigrés à revenir au pays, notamment ceux encore endettés par le coût élevé du passage.

Des politiques agricoles jusque-là peu adaptées au contexte naturel et social des paysanneries andines.

Le problème politique posé par les masses paysannes andines. Les politiques d'industrialisation par substitution d'importations[2] appliquées en Équateur dans les années 1960 et 1970 n'ont pas permis d'accroître

© Michel Vaillant

1. Plantations d'agro-exportation sur la plaine côtière équatorienne (cacao, banane), compagnies minières sur les versants extérieurs des cordillères andines, entreprises du bâtiment dans les principales agglomérations du pays.
2. Politique visant à stimuler la croissance économique du pays par le développement industriel : substituer les importations par la production nationale en jouant sur les barrières tarifaires et non tarifaires.

le pouvoir d'achat des paysans, ni facilité l'absorption des surplus de main d'œuvre andine par une industrie restée embryonnaire. Quant aux politiques de réformes agraires (1964, 1973 et 1979), elles suscitèrent un espoir pour les paysanneries, avec l'accroissement moyen des superficies des exploitations agricoles. Néanmoins, cet espoir s'évanouit relativement rapidement face au problème aigu de la croissance démographique depuis les années 1950[3], et au surendettement du pays qui conduisit, au début des années 80, à l'adoption de politiques de libéralisation des échanges.

Ces politiques révélèrent les nombreux désavantages de l'agriculture andine dans le cadre d'une libre concurrence économique au niveau international, notamment ses fortes contraintes géomorphologiques (climat rude, pente) ainsi que ses conditions socio-économiques profondément défavorables (minifundisme, outillage manuel, etc.).

Un maintien de la polyculture-élevage, avec du salariat temporaire. Sans autre avantage comparatif sur le marché mondial que leur force de travail à bas coût, les paysanneries andines se refusèrent donc à spécialiser leurs exploitations agricoles. C'est en effet par la polyculture-élevage que les paysans couvrirent une partie de leurs besoins alimentaires tout au long de l'année, et minimisèrent les risques agricoles de différentes natures (climatique, phytosanitaire, de marché).

Entre exode rural et spécialisation agricole (avec occupation à temps plein de l'ensemble de la force de travail familiale), l'avenir des paysanneries du sud andin de l'Equateur continue donc aujourd'hui de s'inscrire dans une voie intermédiaire, sous une forme finalement dominante et persistante depuis l'occupation espagnole : une combinaison contrainte, entre agriculture minifundiaire diversifiée et travail salarié, temporaire et précaire.

Le marché du travail impose ses conditions d'entrée. Historiquement, c'est la main d'œuvre jeune, masculine et non qualifiée qui a constamment suscité l'intérêt du marché de l'emploi (pour les employeurs), en raison notamment de la pénibilité du travail exigé. Le mode paysan de reproduction sociale dans les Andes équatoriennes comprend donc une forte division du travail selon le genre : les hommes en situation illégale exercent des métiers précaires à l'étranger (maçon, plongeur dans la restauration), alors que les femmes restent au pays, en charge de la conduite des exploitations agricoles et de l'éducation des enfants pas encore en âge d'émigrer.

Par l'accroissement du pouvoir d'achat des proches restés au pays, les transferts d'argent des émigrés dynamisent une économie locale, en particulier de services. Les métiers exercés par les paysans qui n'ont pas pu, ou ont choisi de ne pas émigrer, sont d'une grande diversité. Ces métiers relèvent autant du secteur agricole (négoce de produits alimentaires frais avec vente sur les marchés, prestations de service, location d'engins moto-mécanisés comme le tracteur ou la trieuse à grains) que des autres secteurs d'activités (transport, construction, artisanat textile, commerce général de proximité, fonction publique, etc.).

L'évidence de la combinaison d'activités comme voie de développement rural dans les montagnes des pays du Sud, à forte densité de population. Dans le contexte actuel de la mondialisation néolibérale, la faible productivité relative du travail en agriculture minifundiaire de montagne souligne les limites de politiques de développement qui reposeraient exclusivement sur la « modernisation » du secteur agricole. Le cas des paysanneries andines du sud de l'Équateur illustre par ailleurs le fait qu'en présence d'opportunités d'emploi extérieur à l'exploitation, il est possible de maintenir des unités de production agricole, aux résultats économiques très souvent insuffisants pour assurer seuls la reproduction sociale des ménages.

La valorisation des espaces ruraux de montagne et le maintien d'une société paysanne vivante, dépendraient donc tout autant de l'activité agricole que des opportunités d'emplois extérieurs, de préférence au pays. Une approche plurisectorielle et multi-spatiale peut alors s'avérer pertinente pour aborder les questions, à forts enjeux, de l'emploi en milieu rural et du devenir des agricultures familiales de montagne dans les pays du Sud. ■

3. L'Équateur présente la plus forte densité démographique d'Amérique du Sud.

Le vécu d'un couple équatorien

José et Mercedes, jeune couple équatorien, ont passé leur enfance à aider leurs parents sur l'exploitation agricole. Ils étaient notamment responsables de la conduite et de la surveillance des troupeaux ovins, et du ramassage du bois. Pendant les temps morts du calendrier agricole, José suivit son père sur la côte, pour travailler dans les plantations de bananes comme journalier.

Après leur mariage, sans terre qui leur était propre, ils travaillèrent dans le secteur agricole avec parents et proches. José continuait de descendre travailler temporairement sur la côte comme journalier agricole, ou dans les villes, comme maçon.

En 2000, la crise contraint le ménage à opter pour un départ clandestin de José aux USA, là où vivait un cousin. Il travaille dans l'État du New Jersey comme maçon, 8 mois dans l'année. En période de grand froid, pendant laquelle les chantiers sont paralysés, José devient temporairement ouvrier dans des entreprises textiles. Pendant ce temps, Mercedes continue à travailler pour couvrir une partie des besoins alimentaires de la famille. Elle combine l'activité agricole à la confection vestimentaire. Et lorsque José se trouve en retard pour les transferts d'argent, elle vend, le week-end sur un marché, des produits agricoles achetés quelques heures plus tôt sur un autre marché, espérant en tirer quelques bénéfices.

José ne sait pas quand il reviendra au pays. C'est la crise aux USA aujourd'hui, c'est vrai. Mais c'est aussi la crise en Équateur, qui dure… L'espérance d'une réactivation de l'économie mondiale, et nord-américaine notamment, maintient donc José, loin de sa famille.

Féminisation du travail agricole

« En Afrique subsaharienne, les hommes s'orienteraient plus vers le marché de l'emploi rural non agricole (en Amérique Latine au contraire, ça serait plutôt les femmes). Aussi, à mesure que les hommes sortent de l'agriculture, les femmes les remplacent, conduisant ainsi à une féminisation de la force de travail agricole. Les femmes se cantonnent aux activités souvent proches du ménage (commerce, petites transformations…) et informelles ; activités toutefois essentielles dans les filières locales.»

Définition d'exploitation agricole minifundiaire ou minifundia

Une minifundia est un petit domaine agricole (par opposition aux latifundias), généralement de moins de 5 hectares, et exploité par une famille.

Zoom sur des activités diversifiées et en évolution dans un village malien

Samba Sylla (samba.sylla@grdr.org) et la rédaction GDS (gds@inter-reseaux.org)

Dans les villages africains, même si la plupart des ruraux se considèrent agriculteurs, beaucoup n'ont jamais été uniquement des agriculteurs à temps plein. Depuis des siècles, ils tirent aussi leurs revenus d'autres activités. Pour illustrer ces dynamiques, Samba Sylla nous raconte l'histoire de son village au sud Mali, dans la commune de Maréna.

▸ Samba Sylla est chargé de mission (Educodev) au sein du Groupe de recherche et de réalisations pour le développement (GRDR). Le GRDR est une structure française qui accompagne les dynamiques induites par la migration à la fois en France et en Afrique (www.grdr.org).

Cet article est le résultat d'une rencontre entre Inter-réseaux et le GRDR. Cet échange a été l'occasion pour le GRDR de partager leur expérience sur le développement local en Afrique de l'Ouest.

La vie économique d'un village africain ne se résume pas seulement aux activités agricoles. De nombreux métiers y sont développés afin que les ruraux puissent y vivre.

L'agriculture, par son caractère saisonnier, a toujours permis aux producteurs de se consacrer à la fin des travaux champêtres à d'autres activités génératrices de revenus (monétaires ou non) au sein d'un village ou de migrer temporairement vers les villes.

Cette pluri-activité vient du fait que de nombreux agriculteurs ne peuvent pas tirer un revenu suffisant de l'agriculture (surface agricole trop petite, prix de vente trop faible…).

La diversification des activités est ainsi souvent une stratégie développée par les ruraux pour résister aux chocs aussi bien internes à la famille (mariage, dettes…) qu'extérieurs. Cela a permis d'éviter que de grandes famines ne se soient pas produites ces dernières années en Afrique de l'Ouest (exemple : des crises alimentaires des années 70 suite aux chutes de productions agricoles ou suite à l'invasion acridienne en 2004).

La pluri-activité des ruraux : à la recherche d'autres revenus, d'autres activités.

Une option : la migration saisonnière… Dans les années 70, de nombreuses entreprises avaient bien compris la dynamique de pluri-activité des ruraux. Par exemple, dans le bassin arachidier du Sénégal, l'entreprise française Peterson employait les migrants de l'Afrique de l'Ouest en période de grands travaux dans les champs d'arachide. Les jeunes travaillaient ainsi quelques mois pour percevoir un petit revenu et retournaient ensuite au village. Cette activité permettait de ne pas toucher aux ressources des parents (moins de bouches à nourrir), et d'apporter un complément de revenu.

Ceci me fait penser à mon propre itinéraire : lorsque j'étais jeune, j'ai travaillé temporairement en tant qu'« homme à tout faire » dans une famille urbaine. En zone urbaine, pendant la saison sèche, il existe un réel besoin de main d'œuvre, qualifiée ou non, pour réparer, construire des maisons. De nombreux jeunes maliens célibataires du Sud quittent ainsi quelques temps le village pour aller en ville gagner de l'argent.

Cette dynamique de migration de ruraux vers les villes et/ou zones de productions agricoles n'est pas dans le but d'un exode permanent mais génère des flux monétaires vers les campagnes. Toutes ces activités se font en complément des activités de la famille rurale : une tradition qui existe depuis toujours et qui perdure.

D'autres activités et métiers non agricoles au sein des villages… De nombreux ruraux restent au village où ils développent d'autres activités non agricoles. Les exemples ne manquent pas dans mon village :

L'artisanat. Les forgerons fabriquaient des armes… Ils sont indispensables aujourd'hui pour la production de matériel agricole.

Avant nos parents étaient eux-mêmes maçons pour leur maison. Maintenant, la maçonnerie évolue : des maisons à parpaings et à étages se bâtissent dans les villes comme dans les villages ; la maçonnerie devient une activité plus technique et professionnelle, qui emploie donc une main d'œuvre permanente.

Autres acteurs importants pour la construction des maisons : les menuisiers. Ils ont toujours participé à la construction des maisons. Mais ces dernières décennies, ils fabriquent de nouveaux produits : fenêtres, portes, meubles d'intérieur… Grâce aux revenus des migrants ou des activités complémentaires, les ruraux améliorent de plus en plus leur habitat.

Le commerce. Dans les villages, les commerçants des petites boutiques où l'on trouve l'huile, les bonbons, le thé, le sucre en détail (etc.) sont aussi souvent des agriculteurs : ils gardent leurs activités agricoles en parallèle. Ils ont toujours existé. La différence est peut être la diversité des produits vendus aujourd'hui, en lien avec les nouveaux produits sur le marché et les besoins des villageois.

La transformation de produits agricoles. C'est un secteur très important

© GRDR

et développé surtout par les femmes. Même si la transformation à des fins commerciales s'effectue beaucoup en milieu péri-urbain voire urbain, le lien ville campagne reste fort, avec des réseaux d'approvisionnement, parfois familiaux, ancrés dans les villages.

Tous ces métiers ont évolué, et certains s'amplifient en zone rurale. En effet, l'enclavement des villages, conjugué à une forte croissance démographique, impose la présence de services de proximité dans le secteur artisanal et le petit commerce. Une « professionnalisation » de ces métiers a été permise par la formation et l'acquisition de matériel et d'équipements (ex : forgerons). Certains de ces métiers ruraux sont même devenus une activité principale et les porteurs de ces activités doivent aujourd'hui se déclarer aux communes. Néanmoins, lors de la saison des pluies, tout le monde retourne aux champs.

De nouveaux métiers font aussi peu à peu leur apparition dans les villages. Ils sont souvent à l'initiative des jeunes qui tentent de trouver un emploi, tout en apportant de nouveaux biens et services.

Dans mon village, un nouveau métier est « installateur de panneau solaire », pour permettre d'alimenter des cybercafés, la télévision, mais aussi de petits réfrigérateurs chez des particuliers pour conserver les produits maraîchers, la viande… Dans la région de Kayes, par l'intermédiaire de la fondation Abbé Pierre, de nombreux panneaux solaires ont ainsi été installés.

À propos de chaîne du froid, au-delà des réfrigérateurs particuliers, un des challenges est de réussir à installer dans les villages des chambres froides alimentées par des énergies telles que le solaire. Pour l'instant, cet investissement est trop coûteux. Il apporterait pourtant un plus aux agriculteurs, aux bouchers, aux poissonniers. Par exemple, les bouchers du village grâce à des techniques de conservation de la viande ou une chambre froide, pourraient mieux s'organiser (étaler la vente de leurs produits et donc mieux maîtriser le prix) et mieux préparer la viande.

Des appuis nécessaires au-delà de l'agricolo-agricole : raisonner « développement local ». Depuis le désengagement des États africains de divers services d'appui au monde rural, une multitude d'acteurs a pris le relais : des organisations de producteurs, ONG, projets et tout récemment des collectivités locales suite à la décentralisation. Chacun ayant un rôle à jouer dans cet appui, la difficulté est souvent d'arriver à s'organiser ensemble.

Les organisations de producteurs. Elles ont des compétences dans le domaine de la production agricole mais le développement d'un village passe aussi par des investissements économiques nécessaires pour la collectivité, comme les marchés et les systèmes de crédit. Le système de prélèvement sur les marchés peut permettre d'entretenir le lieu et/ou de financer des activités locales. Dans certains villages maliens, ce système était auparavant géré directement par les acteurs locaux. Depuis la décentralisation, la commune a généralement repris la gestion des marchés. La fixation des taxes peut être décidée conjointement avec les acteurs locaux. Cependant, quand le marché n'a pas été construit par la commune mais par le village, il peut être difficile pour la commune de trouver sa légitimité dans ce système de taxation et le marché reste plutôt géré par le village. De multiples formes de gestion des marchés peuvent de fait exister[1].

Rôle des collectivités locales. Les investissements sociaux (écoles, centres de santé) sont évidemment aussi indispensables. L'éducation et la santé ont un effet indirect sur le secteur agricole productif. L'éducation permet de former une main d'œuvre plus qualifiée, des agriculteurs mieux préparés. Ces actions sociales devront être une des préoccupations des collectivités locales qui au fur et à mesure de leur « prise de pouvoir » dans les villages auront surtout pour rôle l'équilibrage territorial et l'intermédiation entre le pouvoir central et les zones rurales.

Des actions du GRDR. Au GRDR, nous accordons ainsi une importance à l'éducation, la santé et l'adduction d'eau potable. Ces actions sociales sont d'ailleurs souvent liées à la volonté des « migrants internationaux » qui souhaitent que leur famille restée au village puisse bénéficier d'un meilleur confort de vie. Ces investissements génèrent en plus de l'emploi en zone rurale. Par exemple, des investissements importants dans les infrastructures créent de nombreux emplois, au-delà de la seule famille du migrant, et peuvent permettre la construction d'une bibliothèque, de centres communautaires de santé, d'écoles… Autre exemple, l'appui que fournit le GRDR dans l'adduction d'eau potable génère aussi des emplois : plombiers, contrôleurs, comités d'adduction pour entretenir le réseau, relever des compteurs, etc. Ce sont la multiplication de petites choses qui finissent par toucher beaucoup de monde. Il en est de même avec les collectivités locales ou les organisations de producteurs, projets et ONG qui créent également des emplois comme les salariés d'OP, des fonctionnaires des collectivités locales, etc.

© GRDR

Pour conclure. Des appuis construits et sur la durée sont donc nécessaires pour favoriser la diversification et la professionnalisation des métiers non directement agricoles : ceux-ci peuvent entraîner le développement des activités agricoles mêmes, et en tous cas participent au développement des zones rurales. ■

1. Cf. Supports papier et bande sonore sur les marchés à bétail autogérés au nord Bénin disponibles sur www.inter-reseaux.org

Vision et démarche d'une fédération d'OP sur les exploitations familiales rurales

Daouda Diagne, Fongs – Action paysanne (daouda.diagne@orange.sn)

En étudiant les économies des exploitations familiales, la Fongs et ses associations paysannes membres se sont rapprochées des réalités et des logiques paysannes du monde rural sénégalais. Les familles et les économies rurales sont diverses, incluant des stratégies autour d'activités non agricoles, et pour les appuyer, il faut d'abord les comprendre.

▸ Daouda Diagne est chargé de l'information, la communication et la formation à la Fongs – Action paysanne (www.fongs.sn) au Sénégal. Il est également administrateur et membre fondateur d'Inter-réseaux.

Jusqu'au milieu des années 1990, les associations liées à la Fongs (cf. encadré) établissaient, comme beaucoup d'organisations paysannes à cette époque, des « programmes » basés sur l'expression des besoins de leurs membres. Ils comportaient, entre autres, une collection de projets d'activités génératrices de revenus, projets généralement rangés dans un volet « promotion féminine ».

Resituer l'exploitation familiale dans l'économie rurale. À partir de 1996, la Fongs a imprimé un tournant. La Fédération a évalué les limites de ces approches trop dichotomiques et sectorielles, qui correspondaient mal aux réalités paysannes et à la façon de penser des paysans. Cette approche séparait par exemple l'agricole et le non agricole, ne permettant pas ainsi de saisir toutes les stratégies au sein d'une famille. La Fédération s'est en effet rendue compte qu'elle avait « sauté le niveau de l'exploitation familiale », qui est la cellule de base où se prennent les décisions, non seulement économiques, mais aussi sociales. Elle a alors commencé à étudier plus finement le fonctionnement des exploitations familiales.

Des premiers résultats de la Fongs basés sur l'analyse du réel. Les premières recherches systématiques ont été réalisées en 1998 sur trois terroirs du bassin arachidier. Ces analyses, basées sur l'étude des exploitations familiales, ont montré qu'au Nord du bassin, la majorité des familles ne pouvait assurer plus de trois mois de leur consommation avec leur production agricole. La pratique d'activités non agricoles en saison sèche était devenue indispensable à la sécurité alimentaire des familles.

Ces études montraient que les paysans du bassin arachidier étaient devenus « des paysans à temps partiel » vivant souvent pour l'essentiel d'activités non agricoles réalisées sur place ou à l'extérieur (apports des exodants, émigrés ou membres de la famille installés en ville). Ce constat a modifié le regard sur les stratégies et pratiques au sein de ces exploitations familiales. Ces premiers résultats ont ensuite été corroborés par des recherches réalisées par la Fongs auprès de familles rurales dans plusieurs autres régions.

Une production de connaissances paysannes sur l'économie rurale à l'échelle nationale. En 2002, la Fongs a procédé à une lecture globale de l'évolution de la condition paysanne au plan national. Ceci lui a permis de formuler *une vision politique et économique paysanne pour construire autrement le futur du monde rural*, exprimée dans son document d'orientation stratégique.

La Fongs a alors élaboré le Programme pour autonomiser la réflexion et l'action durable (PARAD). Les activités ont démarré par des auto-analyses paysannes de l'environnement et des pratiques des associations de la Fongs. Un important travail de diagnostic et de caractérisation a permis de déterminer 6 grandes zones agro-écologiques (ZAE). La prise en compte de la dimension socio-économique et culturelle a permis d'affiner les critères de l'analyse. Ainsi, 46 sous-zones ont été identifiées grâce à la lecture des paysans et des ruraux.

En 2004, la Fongs a créé dans chacune des ZAE des pôles de compétences économiques paysannes, appelés Cellules régionales d'appui aux initiatives économiques (CRAIES). En 2005, ces cellules ont commencé à étudier les

La Fongs-Action paysanne, plusieurs dizaines d'années d'existence, et toujours la volonté de mieux répondre à ses membres

La Fédération des organisations non gouvernementales du Sénégal (Fongs) est l'émanation de 3 000 groupements villageois et touche plus de 2 millions de personnes dont 65 % de femmes. Créée en 1976 sur l'initiative de 9 leaders d'associations paysannes, elle a été reconnue officiellement le 12 octobre 1978 comme une organisation à vocation socio-économique sans but lucratif. La Fongs est un mouvement paysan autonome qui compte aujourd'hui plus de 150 000 membres actifs regroupés dans 32 associations paysannes de dimensions variées réparties sur l'ensemble des 11 régions du Sénégal. Son siège est à Thiès, à 70 km de Dakar. (www.fongs.sn)

La Fongs veut répondre à trois questions fondamentales :

1. Comment faire pour que le paysan réussisse à développer et faire vivre son exploitation ?
2. Comment faire pour que le paysan arrive à faire face aux politiques libérales ?
3. Comment faire pour que le paysan reconstruise et consolide les structures de base qui constituent son « périmètre de sécurité » (famille, communauté villageoise et intervillageoise, groupements villageois, unions, associations, etc.) ?

Fongs – Action paysanne
B.P. 269 Thiès
Tél. 33 939 58 58
Fax : 33 951 23 52
@ : fongs@sentoo.sn

stratégies paysannes dans chacune de leurs zones en s'appuyant notamment sur les bilans de campagne des exploitations familiales. Elles ont pu commencer à identifier les bases des différentes économies paysannes, selon les zones agro-écologiques. Elles ont pris comme point de départ l'analyse de la façon dont les familles rurales assurent leur subsistance alimentaire (fonction « nourricière » de l'agriculture).

Le croisement de ces analyses a permis de repérer des différences mais aussi des constantes, et d'esquisser ainsi une *typologie des économies rurales sénégalaises* (cf. encadré).

De la micro-économie agricolo-agricole à l'économie rurale. Les analyses de la Fongs ont conduit à renouveler le regard sur les réalités paysannes et à ne plus considérer seulement les économies rurales sous l'angle micro-économique des exploitations familiales et de leurs activités, mais sous l'angle de dynamiques économiques dans lesquelles les acteurs du monde rural sont insérés. Ainsi, on peut distinguer 3 types d'économies rurales au Sénégal :

– des *économies et sociétés basées sur l'agriculture ou l'élevage* : dans ces régions, un nombre significatif d'exploitations agricoles ou pastorales sont excédentaires (Niani, Sud du bassin arachidier, une partie de la Casamance orientale, bande des Niayes, zone du Delta). Les paysans et les éleveurs peuvent vivre de leur agriculture ou de leur élevage. Ce type d'économie prend appui sur un fort potentiel agricole naturel et la disponibilité de facteurs de production. Les activités non agricoles y ont leur place, mais elles sont étroitement articulées au secteur agricole ; elles sont cependant de nature différente selon le degré d'insertion au marché et les modes de production. Dans ce type d'économie, le développement du secteur non agricole peut être recherché dans le sens d'une meilleure valorisation de la production primaire.
– des *économies et sociétés instables* : les taux de couverture agricole sont de façon prédominante inférieurs à 6 mois par an (Nord du bassin arachidier, moyenne et haute vallée du Fleuve Sénégal, qui sont également les grands bassins d'émigration). Ces économies étaient auparavant basées sur le premier cas de figure ci-dessus mais elles en sont sorties, provisoirement ou définitivement, pour différentes raisons (troubles ou crises, dégradation des ressources naturelles). Dans ce cas, les revenus des transferts monétaires jouent un rôle important dans l'économie des familles et des villages, de même que les métiers non agricoles (en particulier le secteur des services). Étant donné la variété des situations, l'analyse du secteur non agricole et des actions à entreprendre doit être faite au cas par cas.
– des *économies non agricoles et nouvelles sociétés* (région Est de Tambacounda, Ouest du bassin arachidier) : dans ces régions, avec de faibles taux de couverture agricole (souvent moins de trois mois par an), les ruraux ne comptent plus sur l'agriculture pour vivre, mais sur les apports de l'émigration et des activités non agricoles. Les rapports sociaux se modifient, évoluent en même temps que ces activités non agricoles émergent (cf. p.14).
Ainsi, par exemple, dans la région de Mecklé (bassin arachidier), l'Union des groupements paysans de Meckhé (UGPM), membre de la Fongs, a établi des comptes d'exploitation de ses membres montrant que les recettes (incluant la valorisation de l'autoconsommation) tirées de l'agriculture et de l'élevage dans cette région ne représentent pour la majorité des exploitations familiales que 2 à 9 % des recettes totales.

Cette réalité sur les économies rurales permet de changer le regard que l'on porte sur les économies des exploitations familiales et surtout sur les logiques paysannes tournées vers les activités rurales non agricoles. En établissant un rapport direct entre les performances de l'agriculture et la transformation des comportements professionnels de ces « paysans à temps partiel » s'orientant vers de nouveaux métiers, on arrive alors à sortir de la simple énumération d'activités non agricoles pour chercher à mieux comprendre une logique économique paysanne.

L'émergence ou le renforcement de ces « économies non agricoles et des nouvelles sociétés » démontrent aussi l'importance de définir des politiques qui soutiennent le développement des secteurs non agricoles : pour que les ruraux puissent rester chez eux et y vivre suffisamment correctement pour n'avoir plus besoin de s'expatrier si ce n'est pas leur souhait.

De même, ces différentes économies montrent l'importance de continuer à approfondir les connaissances de ces réalités paysannes à l'échelle locale, au sein des organisations paysannes.

Les trois types d'économie définis par les membres de la Fongs

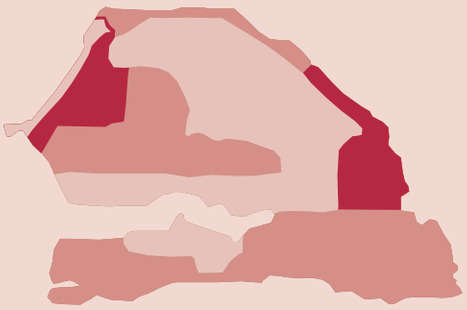

économie et société basées sur l'agriculture et l'élevage
économie et société en mutation
économie et société nouvelles

Valoriser les connaissances paysannes pour influencer les politiques agricoles. Une meilleure connaissance des réalités paysannes a permis à la Fongs d'être plus efficace dans l'appui à ses membres mais aussi dans sa capacité à influencer les politiques agricoles. Actuellement, la Fongs mène deux programmes de renforcement des économies rurales : le Programme pour autonomiser la réflexion et l'action durable (PARAD) et le Fonds d'appui aux initiatives rurales (FAIR). Le FAIR est un projet de recherche-action orienté vers les crédits d'investissement. Dans sa mise en œuvre, il finance aussi bien les activités agricoles que le secteur non-agricole (menuiserie, restauration, etc.).

La Fongs défend l'idée que *les exploitations familiales doivent être considérées dans leur grande diversité en prenant en compte la place des activités non agricoles*. Ainsi, la conception des politiques agricoles et de développement rural doit s'appuyer sur les dynamiques économiques intégrant la synergie des activités agricoles et non-agricoles. ■

Une expérience intéressante de gestion de pistes rurales par des producteurs au Laos

Rédaction GDS (gds@inter-reseaux.org)

DES PISTES EN BON ÉTAT facilitent le développement économique des villages et l'accès aux services sociaux en zone rurale. Malheureusement dans de nombreux pays du Sud, elles sont souvent mal entretenues. Bounmi Rattanatray nous décrit une expérience intéressante de gestion de pistes rurales au Laos.

▸ Bounmi Rattanatray (pass_pcadr @yahoo.com) est fonctionnaire au ministère de l'Agriculture du Laos ; il est affecté à la direction d'un projet de coopération franco-lao dans la province de Sayabouri depuis dix ans ; il était auparavant responsable d'un programme de développement dans cette même province.

GRAIN DE SEL : *Pouvez-vous nous décrire le système d'entretien des pistes rurales mis en place ?*

BOUNMI RATTANATRAY : À la suite de la réhabilitation de plusieurs pistes dans le cadre de notre projet[1] dans la province de Sayabouri, un travail d'animation a été mené avec les populations des villages desservis. Initialement nous avions l'idée de mettre en place un processus de mobilisations ponctuelles de toute la population en cas de besoin sur les axes préalablement réhabilités. Les villageois ont refusé. Ils préféraient pouvoir recruter des personnes de leurs villages, en tant que cantonniers en charge de l'entretien des pistes.

Ces personnes ont été formées à la surveillance de l'état des pistes et aux petites réparations (combler des nids de poules, curer des caniveaux, déboucher des buses, etc.). Un cantonnier est nécessaire par tronçon de deux kilomètres car en saison des pluies les détériorations peuvent être régulières et il faut surveiller la piste tous les jours. Ces personnes sont aussi formées pour être capables de mesurer l'ampleur des dégâts par exemple lors d'éboulements importants et de pouvoir alerter les autorités du district pour mobiliser les engins de travaux publics nécessaires. Elles sont d'ailleurs en contact régulier avec le service des communications de leur district qui peut leur donner des conseils techniques si besoin.

GDS : *Qui recrute ces cantonniers ?*

BR : Ils sont employés par les comités de tronçons qui sont des structures intervillageoises rassemblant des représentants de plusieurs villages voisins. Les cantonniers travaillent à temps partiel ; ce sont généralement des producteurs, dont la disponibilité est fonction du calendrier agricole. En tant que producteurs, ils sont eux-mêmes directement concernés par le maintien en bon état des pistes : si la piste est bonne, ils pourront plus facilement écouler leurs produits vers d'autres provinces du Laos ou vers la Thaïlande.

Après leur recrutement, ils sont formés par les techniciens du district avec une petite aide financière du projet.

La rémunération des cantonniers recrutés est liée à la qualité du travail fourni. En moyenne la journée de travail est payée 2,5 € ce qui avoisine un salaire d'ouvrier agricole. Il y a des périodes de grande maintenance où les cantonniers sont employés à plein temps (après avoir réalisé les semis).

« LES CANTONNIERS TRAVAILLENT À TEMPS PARTIEL ; CE SONT GÉNÉRALEMENT DES PRODUCTEURS »

GDS : *Comment ce système est-il financé ?*

BR : Le projet a initialement apporté des outils et a travaillé avec les villages pour mettre en place un système de redevance collectée directement par le comité de tronçon auprès des familles. La redevance est fonction du nombre et du type de véhicule possédé par les familles (elle est au minimum de 1,20 € par famille et par an). Ainsi, par exemple un villageois qui possède un tracteur paie plus que celui qui n'a qu'un vélo, puisque ce dernier détériorera moins la piste. Les habitants qui se trouvent dans les environs de la piste, c'est-à-dire quand leur village n'est pas sur la piste même mais qu'ils l'utilisent régulièrement, sont aussi mis à contribution. Leur cotisation est minorée de 50 % par rapport aux familles habitant dans les villages situés en bordure de la piste.

GDS : *Quels sont les effets de ce système ?*

BR : Cette nouvelle activité permet de rendre service à la communauté en augmentant les échanges. Maintenir des pistes en bon état permet de pouvoir facilement sortir des villages les denrées agricoles, même les plus lourdes (maïs, arachide, etc.). Cela parait évident, mais il faut savoir qu'auparavant il n'était pas possible de cultiver certaines productions dans cette zone car les transporteurs ne pouvaient pas venir les prendre durant une grande partie de l'année. Les agriculteurs ne pouvaient cultiver que les produits « légers » comme le coton et quand le prix de ces matières baissait ils n'avaient pas d'alternatives. Maintenant la liste des productions possibles est plus grande, ce qui donne plus de choix aux paysans. L'effet économique pour ces villages est donc très intéressant. Les familles des cantonniers sont aussi directement bénéficiaires de cette opération.

GDS : *Y a-t-il des problèmes qui subsistent ?*

BR : Oui. Le premier problème est la difficulté permanente à collecter les redevances. On constate tous les ans des problèmes. Ce sont en particulier les plus riches qui renâclent, ceux qui ont un camion ou un tracteur par exemple.

Il faut aussi pouvoir assurer régulièrement de nouvelles formations pour les cantonniers et les budgets sont encore insuffisants sans appui extérieur. Nous travaillons avec les comités et les services des districts pour cela.

GDS : *Cette approche innovante va-t-elle s'étendre à d'autres districts ou provinces du Laos ?*

BR : L'État, qui n'a pas les moyens d'entretenir les pistes rurales, est très intéressé par ce système et le ministère des Communications suit notre expérience depuis le début. Cependant il semble difficile actuellement que l'État puissent enclencher de tels processus sans un financement initial extérieur car le budget national est encore faible. ■

Quelques mots sur le Laos

Le Laos est un des pays les plus pauvres d'Asie avec un produit national brut par habitant de 580 € en 2008. Il se situe en zone tropicale et son relief est accidenté avec peu de voies de communication. 80 % des habitants vivent en zone rurale, avec une densité de moins de 25 habitants par km².

1. Projet co-financé par l'AFD et l'État laotien.

Le renforcement des filières vivrières par l'aval : le cas de la Guinée Conakry

Sébastien Subsol (sebastien.subsol@cilss.bf)

EST-IL POSSIBLE de renforcer l'agriculture et la commercialisation sans prendre en compte l'aval des filières ? Un exemple autour du riz en Guinée Conakry montre que l'économie rurale en Afrique subsaharienne compte une grande variété de métiers et d'acteurs complémentaires.

▸ Sébastien Subsol est actuellement assistant technique auprès du Secrétariat exécutif du CILSS à Ouagadougou (Burkina Faso). Entre 2000 et 2004, il travaillait au sein de la cellule « commercialisation des produits vivriers » du Programme d'appui à la sécurité alimentaire (Pasal).

LA GUINÉE est un pays qui produit et consomme essentiellement du riz, dans les quatre régions « naturelles » qui composent le pays : Guinée maritime, Guinée forestière, plateau du Fouta Djalon et savanes de Haute Guinée. Chaque année, la Guinée produit environ 745 000 tonnes de riz décortiqué et importe autour de 300 000 tonnes de riz blanc asiatique. Le riz apporte ainsi près de 40 % des calories consommées en Guinée (consommation de près de 90 kg par an et par habitant).

Le challenge que s'est fixé le gouvernement depuis 15 ans est de réduire au maximum la dépendance aux importations, en augmentant la production mais aussi en appuyant les acteurs de l'aval des filières vivrières, constitués par un tissu de petits commerçants et de transformateurs artisanaux. Cette option a apporté des résultats tangibles et se révèle particulièrement pertinente en cette période de cours mondiaux élevés des denrées alimentaires.

Une démarche prenant en compte, au-delà de la production, l'ensemble de la filière.

Un objectif multiple. Il était question de stimuler la production grâce à l'effet d'appel généré par des commerçants et transformateurs aux capacités financières renforcées, et de construire des filières vivrières longues entre les bassins de production, parfois éloignés, comme la Guinée forestière, et les grands centres urbains de consommation. Mais au-delà de la production, il s'agissait aussi de développer l'emploi non agricole en milieu rural et de renforcer l'économie locale en créant des relations entre commerçants, artisans et institutions de microfinance.

Une stratégie non focalisée sur les producteurs. Trois projets se sont succédés et ont appuyé dans la durée quatre types d'acteurs : les meuniers ou « décortiqueurs », les collectrices de céréales opérant sur les marchés villageois des zones de production, les collectrices étuveuses des mêmes marchés, les semi-grossistes opérant sur les marchés dits de regroupement et quelques marchés terminaux.

« TROIS PROJETS SE SONT SUCCÉDÉS ET ONT APPUYÉ 4 TYPES D'ACTEURS : LES MEUNIERS OU « DÉCORTIQUEURS », LES COLLECTRICES DE CÉRÉALES, LES COLLECTRICES ÉTUVEUSES DES MÊMES MARCHÉS ET LES SEMI-GROSSISTES »

Les appuis proposés combinent renforcement des capacités financières et techniques. Des crédits sur mesure ont été testés et diffusés pour ces acteurs. Ils reçoivent en outre des conseils techniques en matière de transformation des produits vivriers locaux et des conseils en gestion et marketing. Tout un pack de services est ainsi proposé à ces micro-entreprises rurales.

Une implication de multiples acteurs et fournisseurs de services. Les services apportés combinent l'action de plusieurs organismes (en favorisant les complémentarités des acteurs existants, et sans faire de substitution) : i) une cellule projet (Pnasa, puis Pasal et Dynafiv[1]) qui coordonne l'action et anime une équipe de quarante agents de suivi locaux issus du ministère de l'Agriculture ou du SIM[2] ; ii) deux institutions fournissant du crédit et du conseil : le Crédit rural de Guinée et la Maison guinéenne de l'entrepreneur ; iii) la recherche agronomique guinéenne, qui a mis au point des matériels de transformation de produits locaux ; iv) des associations de forgerons, répliquant ces machines ; v) et enfin des associations de commerçants et de transformateurs dont les membres reçoivent ces appuis.

Ces appuis se déploient désormais dans près de 40 localités en Guinée, et touchent plus de 600 personnes, soit environ 15 à 20 % des acteurs du secteur.

Une démarche qui met en relation les acteurs du marché et les banques locales. L'action dans une localité démarre par une étude du fonctionnement du marché et de ses acteurs. Le Crédit rural ou la Maison guinéenne de l'entrepreneur (en fonction des localités) est alors approché pour développer progressivement une offre de crédit, qui sera garantie par l'organisation de ces acteurs en associations de caution mutuelle. La Maison guinéenne de l'entrepreneur intervient également pour une série de formation en gestion et marketing.

Pour aider les producteurs, ne pas focaliser les appuis seulement sur eux.

Des crédits court et moyen terme aux acteurs de l'aval de la production. Les types de crédits développés représentent une véritable innovation financière. Ils sont adaptés au cycle d'activité des commerçants et des transformateurs. On distingue deux types de crédits.

D'abord, les crédits commerciaux, d'une durée de 8 à 10 mois. Ceux-ci proposent un fonds de roulement additionnel. Ce fonds permet d'acheter et de mettre en marché des produits dont l'objet s'est progressivement étoffé : riz local au début, mais désormais également arachide, huile de palme, fonio, maïs… Le montant de ces crédits varie entre 500 000 francs guinéens ➲

1. Programme national d'appui à la sécurité alimentaire (Pnasa), puis le Programme d'appui à la sécurité alimentaire (Pasal)et le Projet de dynamisation des filières vivrières (Dynafiv).
2. SIM : Système d'information sur les marchés.

Le commerce de détail et les services dominent l'emploi salarié non agricole en zone rurale

Le commerce de détail et les services fournissent 60 à 75 % des emplois salariés non agricoles dans les régions rurales. Une différence est à noter entre ces deux secteurs : alors que le commerce de détail est principalement composé d'indépendants, l'emploi dans le secteur des services est majoritairement salarié. D'après le graphique, l'emploi dans le secteur manufacturier reste minime mais il a tendance à s'accroître dès lors que les activités rurales se développent et que les liens entre milieu rural et milieu urbain se renforcent.

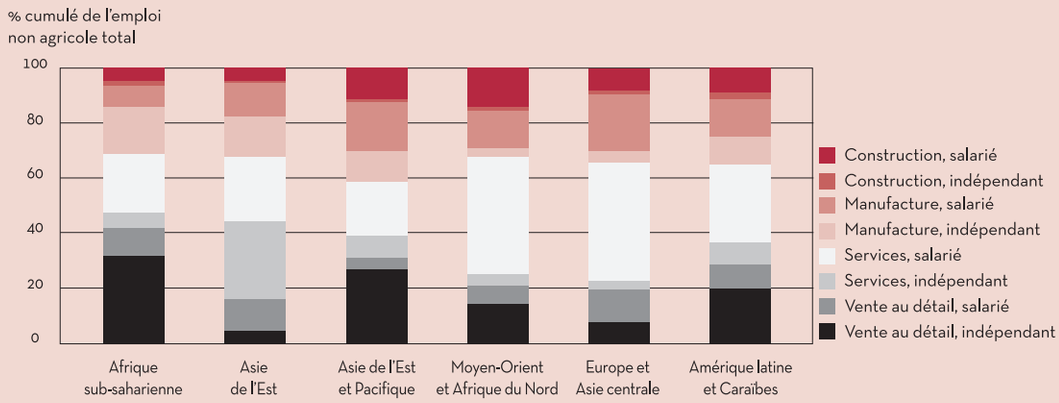

Source : *Rapport de la Banque mondiale 2008*. Chapitre 9. p.252

(FG) et 4 millions de FG[3]. Il touche les collecteurs, collectrices étuveuses, semi-grossistes. Ce montant est investi en moyenne une dizaine de fois par le commerçant (souvent une commerçante) durant la campagne de commercialisation qui s'étend d'octobre à juin. Son taux d'intérêt mensuel de 3 % est élevé, mais est supportable si une rotation importante du fond est opérée. Cela empêche toute stratégie de spéculation sur un stock. Des tonnages importants de produits vivriers sont ainsi mis en marché.

Des crédits de plus long terme, sur deux ans, ont également été mis au point et distribués. Ceux-ci permettent l'acquisition de matériels de transformation. Leur objet est varié : décortiqueur à riz, moulin à maïs, presse à huile, machine à étuver le paddy. Leur avantage principal est de proposer des mensualités sans remboursement du capital durant la période de basse activité, de juin à septembre. Ce calage sur le cycle d'activité des artisans est à la base du succès de ces crédits. Par ailleurs, l'emprunteur achète un « package » : le montant du crédit inclut, outre le coût du matériel, celui du transport, de l'aménagement du local (dalle de béton et châssis au sol permettant de coupler machine et moteur), et d'une formation de départ à l'entretien. Le montant varie de 250 000 FG pour une machine à étuver à 2 500 000 FG pour un décortiqueur à riz. Par ailleurs, les crédits ont fait connaître ces matériels dans certaines localités et des centaines d'exemplaires ont été achetés « cash », notamment des décortiqueurs.

Le développement avec la recherche de nouveaux équipements pour les étuveuses. Il faut souligner l'appui original qu'ont reçu les femmes pratiquant l'activité de collecte et d'étuvage. Ce segment est essentiel dans la filière rizicole guinéenne car la majorité du riz local consommé en Guinée est étuvé. Ce passage à la vapeur précède le décorticage du riz paddy et donne au riz des qualités organoleptiques prisées du consommateur guinéen. L'opération d'étuvage enrichit le grain en protéines et oligoéléments notamment. Par ailleurs le riz étuvé présente un taux de brisures très faible au décorticage : des rendements en riz net de 75 à 80 % sont obtenus (au lieu de 65 % avec du paddy non étuvé). La diffusion de machines originales, basées sur le principe du couscoussier et l'adjonction d'un foyer amélioré, ont permis d'améliorer drastiquement la productivité du travail, le confort des opératrices (moins de brûlures) et la qualité du riz, par rapport au système associant fût métallique simple et foyer « trois pierres » traditionnel. La recherche agronomique guinéenne a joué un grand rôle dans le développement et la diffusion de ces équipements. Elle travaille désormais sur d'autres produits : décortiqueur à fonio, malaxeur à noix de palme…

Au bilan, un volume de riz commercialisé accru et la création d'emplois ruraux variés. La combinaison de ces appuis et de ceux investis dans la production a permis de booster la filière rizicole locale en Guinée. On estime que 120 000 tonnes de riz local sont désormais mises en marché contre 30 à 50 000 il y a dix ans. Le parc de décortiqueurs est passé de 200 à 1 000 unités sur le territoire, créant de l'emploi en milieu rural. Les revenus des commerçantes de produits locaux ont augmenté, grâce à une offre individuelle de crédit « fond de roulement » qui augmente chaque année. Des relations durables ont été nouées entre ces acteurs, des services de l'État (la recherche) et des prestataires de services en milieu rural, avec en première ligne les institutions de micro-finance. Enfin, les rencontres périodiques organisées entre des OP des bassins de production et les acteurs de l'aval ont jeté les prémisses d'organisations interprofessionnelles sur cette filière riz. ■

3. Équivalent : 200 000 à 1 600 000 FCFA en 2000.

Enjeux des activités rurales non agricoles dans le développement d'économies locales diversifiées

Rédaction GDS (gds@inter-reseaux.org)

Les activités rurales non agricoles se développent dans les campagnes africaines et pourraient être un tremplin pour le développement des zones rurales. Mais les contraintes sont nombreuses. Aussi, comment appuyer et accompagner ces activités pour qu'elles aient un réel effet d'entraînement sur les économies rurales ?

▸ Documents ayant servis de référence pour l'écriture de cet article :
Les conditions de la révolution agricole en Afrique. J. Faye. Fondation Gabriel Péri. 2008.
La politique agricole régionale (Ecowap) et l'Offensive pour la production alimentaire et contre la faim. Note soumise par la Commission de la Cedeao. 2008.
Rapport sur le développement dans le monde 2008. L'agriculture au service du développement. Banque Mondiale (chapitre 9).
Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique sub-saharienne : un cadre d'analyse démo-économique. J-M. Cour. Afrique contemporaine. 2007.
Mind the Gap. How to improve rural-urban linkages to reduce poverty. Global Donor Plateform for Rural Development. 2007

Les récentes crises alimentaires (flambée des prix en 2008) ont surtout frappé les populations les plus dépendantes du marché pour leur approvisionnement, notamment les ménages ruraux acheteurs nets de produits alimentaires et les ménages urbains pauvres (Ecowap)[1]. Ces crises ont donc renforcé la nécessité pour les pays africains de promouvoir des agricultures moins dépendantes des produits importés aux prix très volatils.

Pour réussir à nourrir sa population croissante, les agricultures ouest africaines connaîtront des changements importants, au niveau de leur productivité et des structures des exploitations agricoles notamment.

Cette transition vers une agriculture plus productive entraînera nécessairement une moindre absorption de la main d'œuvre agricole dans ce secteur, voire des départs de certains de l'agriculture afin que ceux qui y restent puissent en vivre et investir. Le développement des activités non agricoles en milieu rural est une des voies pour que les millions de jeunes africains sortant partiellement ou entièrement de l'agriculture aient une activité économique viable.

Les activités familiales rurales en dehors de l'agriculture, les mouvements entre villes et campagnes permettant de compléter les revenus vont eux aussi évoluer.

L'économie rurale africaine est en train de se diversifier. En lien avec le caractère saisonnier de l'agriculture et des spécialisations de certaines familles, les activités rurales non agricoles ont toujours existé en Afrique de l'Ouest pour répondre à divers besoins des populations. Toutefois, depuis les années 80, ces activités s'accroissent du fait que les ruraux diversifient leurs activités pour répondre à une demande qui se complexifie.

Les activités rurales non agricoles sont aussi une nécessité pour le secteur agricole qui a besoin du développement d'activités de transformation des produits agricoles, de conseil, de transport, de professionnels pour des soins vétérinaires ou la réparation de matériels, d'approvisionnement, de structures de vente, de financement etc.

L'étroitesse du marché rural et les contraintes inhérentes au milieu rural. La croissance de l'économie rurale non agricole ou para-agricole semble parfois assez timide (cf. article p.12). Les entreprises rurales non agricoles en Afrique subsaharienne étant composées souvent d'indépendants, ou d'un ou deux salariés, leur capacité d'absorption de la main d'œuvre reste relativement faible (Banque mondiale). Cette difficulté à diversifier et amplifier les activités rurales non agricoles est liée à certaines réalités spécifiques au milieu rural.

En premier lieu, si ces activités ne sont pas reliées au marché urbain, elles se retrouvent « coincées » dans d'étroits marchés limitant leur performance économique. En effet, un des obstacles majeurs au développement du secteur rural non agricole est la faible demande du marché local, liée en particulier au faible pouvoir d'achat de la population rurale et à une plus faible densité de population qu'en ville. La plupart des micro-entreprises vendent localement leurs produits et ont un accès réduit aux marchés extérieurs. Dès lors, la réussite des activités non agricoles dépendra de celle des activités agricoles (et vice versa, cette interdépendance varie selon le degré de mise en marché des productions, selon les filières plus ou moins longues).

D'autres obstacles entravent également le développement du secteur rural non agricole, comme la faiblesse des infrastructures routières, le mauvais approvisionnement en énergie, le fonctionnement défaillant des institutions légales, le faible accès aux crédits, à l'éducation et à la santé, le manque d'informations sur le marché, les capacités ➲

1. Contrairement aux crises alimentaires des années 70, où ce sont les ménages ruraux agricoles qui ont été affectés par la chute de leurs productions agricoles puisque alors sans autres revenus, ils n'ont pas pu recourir au marché.

Évolution de la population régionale ouest-africain

La population dans la zone Cedeao double tous les 25 ans. En 2005, elle comptait 265 millions d'habitants ; en 2020, elle devrait atteindre 355 millions d'habitants.

source : Bureau Issala – Farm

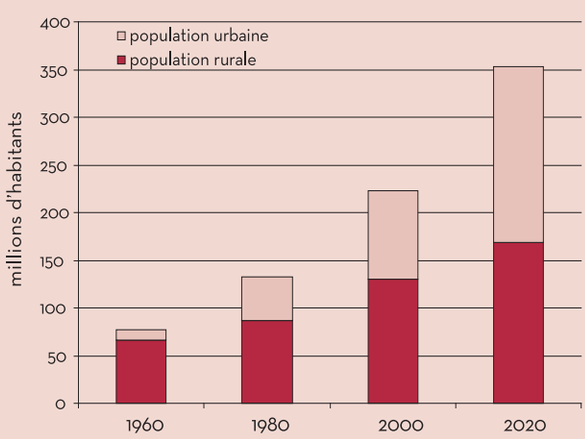

d'investissements réduites, etc.

Ne pas investir seulement dans l'agriculture dans les zones rurales africaines. Pour permettre au milieu rural d'absorber en partie la croissance de la main d'œuvre en Afrique de l'Ouest, des investissements à l'échelle des zones rurales, et non pas seulement dans le secteur agricole, semblent être grandement nécessaires. La demande de main d'œuvre rurale, tant dans l'agriculture que dans le secteur non agricole, n'augmentera pas sans une économie rurale renforcée capable de s'inclure dans l'ensemble de l'économie, à la fois locale, nationale et régionale.

Dépasser les dichotomies stériles. Les expériences des ménages ruraux mentionnées dans ce dossier nous ont permis de voir que les stratégies économiques et sociales, collectives et individuelles, dépassent les limites spatiales : les milieux urbain et rural ne s'opposent pas et ne sont pas hermétiques l'un à l'autre ; les limites sectorielles n'ont pas plus de sens car les secteurs agricoles et non agricoles interagissent ; et, le découpage entre l'économie formelle et l'économie informelle n'est pas des plus pertinents non plus.

Rendre les campagnes attirantes : le rôle crucial des collectivités locales. En Afrique, les zones rurales et leurs habitants sont souvent relégués au second plan par les décideurs et par l'opinion publique. Il est nécessaire de corriger cet élément si on veut le développement d'une économie rurale s'appuyant sur une population active de plus en plus jeune.

Évolution de l'approche de la politique rurale en Chine de 1978 à nos jours

En 1978, la politique chinoise procède à une grande réforme en zone rurale caractérisée par l'arrêt du système de commune populaire et l'ouverture d'une nouvelle politique rurale davantage tournée vers le marché et vers un système de production agricole axé sur la « responsabilité des ménages ». Dès lors, les campagnes chinoises se modifient. L'agriculture essentiellement céréalière se tourne vers des productions plus commerciales. La Chine développe aussi les entreprises rurales afin d'absorber l'excédent de main d'œuvre rurale et de limiter l'engorgement des villes. Leur nombre passe ainsi de 1,5 million en 1978 à 23 millions en 2006, et 119 millions de nouveaux emplois sont créés.

Cette croissance transforme l'économie rurale. Ces entreprises couvrant presque tous les secteurs économiques (transformation des produits agricoles, construction, extraction des minerais, manufacture, transport…) ont enregistré de bons résultats économiques (même si assez inégaux selon les régions) au début des années 90 et ont contribué à transformer structurellement l'économie rurale chinoise. Toutefois, depuis l'ouverture croissante de la Chine au commerce extérieur à partir des années 90, ces entreprises rurales font face à la concurrence étrangère : entre 1995 et 2001, le nombre d'employés des entreprises d'État a été réduit de 40 % (46 millions de personnes), et celui des employés des entreprises participatives en zone urbaine de 60 % (18,6 millions de personnes). Environ 34 millions d'ouvriers ont été officiellement licenciés. Coûts de fonctionnement en hausse et concurrence des sociétés étrangères pèsent de plus en plus sur ces entreprises, qui furent le moteur de l'économie locale dans les années 80. Aujourd'hui, le taux de chômage en Chine est autour de 30 %.

Source : D. Guerro. *Chine, OMC et mondialisation.* 2006, OCDE. Examens des politiques rurales en Chine. 2009.

Les collectivités locales, récemment mises en place lors de la décentralisation de nombreux États d'Afrique de l'Ouest, sont un levier à activer pour revaloriser le milieu rural. Elles peuvent participer au ré-équilibrage territorial via de multiples actions : renforcement du lien rural-urbain (exemple : développement de villes secondaires), intermédiation entre le pouvoir central et les opérateurs de l'économie réelle, développement d'un climat de promotion d'activités et d'investissement propice, sécurisation du foncier, investissement dans les routes, l'électricité et d'autres infrastructures, notamment de marché.

Les acteurs déjà en place, et en particulier ceux qui sont organisés (comme les organisations de producteurs) sont des forces vives à valoriser pour aider les collectivités locales à relever ces défis.

Des enjeux multiples. L'avenir des activités rurales non agricoles se trouve au cœur de nombreux enjeux.

En premier lieu, il s'agit d'approfondir leur rôle croissant dans le devenir des membres des familles agricoles et/ou rurales. On retrouve alors l'enjeu de la formation et de l'éducation, facteurs essentiels afin de convertir la main d'œuvre non qualifiée en main d'œuvre qualifiée. Ensuite, ces activités sont un facteur majeur pour faciliter les échanges et donc les synergies entre ville et campagne. Enfin, elles permettent de lutter contre la pauvreté en fournissant emplois et revenus et constituent un levier du développement local.

Il est donc important de suivre comment ces enjeux sont pris en compte par les acteurs concernés et dans le cadre des politiques publiques censées favoriser les complémentarités et convergences entre développement agricole, rural et urbain. ■

L'agriculture ne suffit pas à absorber les nouveaux travailleurs ruraux

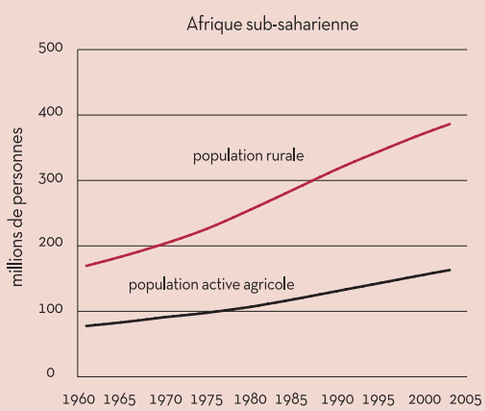

L'écart entre la population rurale et la population active agricole s'accroît.
Note : Du fait de l' indisponibilité de données sur la population active rurale, la croissance de la popualtion rurale est utilisée comme approximation de la croissance de la population active rurale.

Source : Fao.

▸ Transformation, céréales locales

Investir dans la transformation de céréales locales

Nicolas Lebeurier (afriqueverte@wanadoo.fr)_

« Les Sahéliens peuvent nourrir le Sahel » : réaliser cette ambition implique d'adapter l'offre à l'évolution des modes de consommation, notamment en milieu urbain. Pour y répondre, *Afrique Verte* International appuie les actrices de la transformation des céréales locales.

▸ Nicolas Lebeurier est responsable communication et partenariats d'Afrique Verte.

▸ Depuis sa création en 1990, Afrique Verte inscrit ses priorités dans le domaine de l'amélioration de la sécurité alimentaire par la valorisation des filières céréalières nationales au Burkina Faso, au Mali et au Niger. L'action d'Afrique Verte repose sur 3 piliers : la formation des opérateurs, la diffusion d'informations sur les marchés céréaliers, et la mise en relation des différents opérateurs par l'organisation de bourses céréalières et la participation aux foires sous régionales.

En 2005, suite à un long processus d'autonomisation, trois associations nationales ont été créées : l'Association pour la promotion de la sécurité et de la souveraineté alimentaires au Burkina (APROSSA), l'Association malienne pour la sécurité et la souveraineté alimentaires (AMASSA), Actions pour la sécurité et la souveraineté alimentaires au Niger (AcSSA). Le projet politique de l'association a pour objet de renforcer ces jeunes structures en les fédérant au sein d'Afrique Verte International qui s'inscrit maintenant dans les débats internationaux sur la souveraineté alimentaire.
www.afriqueverte.org

Le Burkina Faso, le Mali et le Niger sont de grands producteurs et consommateurs de céréales locales avec plus de 4 millions de tonnes par an et par pays. Cette production céréalière, essentiellement pluviale, est très variable et inégalement répartie dans le Sahel : elle est globalement excédentaire dans la zone soudanienne du sud des pays et déficitaire dans les régions septentrionales. On estime que seule une faible part de la production de céréales locales approvisionne les villes.

Des parts de marchés pour les céréales locales à reconquérir en milieu urbain. En milieu urbain, les modes de consommation changent : les femmes sont de plus en plus amenées à travailler en dehors du foyer pour améliorer leurs revenus, et elles n'ont plus le temps de préparer les repas traditionnels à partir des céréales locales nécessitant 4 à 6 heures de préparation. Elles recherchent par conséquent des produits de qualité et prêts à cuire, et se sont donc tournées vers des produits importés plus rapides à préparer (riz, pâtes alimentaires, pain, couscous de blé…). Parallèlement la restauration hors foyer se développe.

Pour Afrique Verte, dans un contexte d'évolution des modes de consommation alimentaire en milieu urbain et d'explosion démographique des villes, la reconquête de parts de marché pour les céréales locales en milieu urbain passera par leur transformation et la commercialisation de produits semi préparés. L'objectif est triple :

– offrir un débouché aux producteurs pour améliorer leurs revenus en réhabilitant l'image des céréales traditionnelles dans la consommation ;
– promouvoir des activités génératrices de revenus pour les transformateurs et transformatrices en fournissant aux consommateurs des produits « modernes », diversifiés, faciles et rapides à cuisiner ;
– offrir à la clientèle des produits locaux de qualité à un prix abordable, compétitifs par rapport aux produits importés.

Des actions complémentaires dans la région des Hauts Bassins au Burkina Faso. Pour satisfaire le consommateur urbain de plus en plus exigeant, les activités d'Afrique Verte *International* visent à accompagner les transformatrices en vue d'augmenter les quantités et la qualité des céréales transformées, ainsi que la présentation des produits finis.

Dans la région des Hauts Bassins au Burkina Faso, APROSSA et Afrique Verte *International* appuient une vingtaine d'unités de transformation à plusieurs niveaux : formations technique et financière, approvisionnement en matières premières et emballages, recherche de financement, recherche d'équipements appropriés, et promotion des produits auprès des consommateurs.

Un ensemble de formations pour la professionnalisation de la transformation. Des formations en gestion et comptabilité permettent d'améliorer la présentation et la fiabilité des pièces comptables, d'enregistrer des opérations comptables, de calculer les prix de revient et de fixer les prix de vente.

Elles sont accompagnées de formations en planification de la production, pour accroître la rentabilité des productions en maîtrisant mieux les systèmes d'approvisionnement en matières premières de qualité et la gestion des stocks par l'élaboration de plans de production.

Des formations en bonnes pratiques d'hygiène de production ont pour objectif d'apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'amélioration de la qualité des céréales transformées.

Des formations en spécialisation « produits » et « maîtrise de la qualité » sont destinées à satisfaire des consommateurs urbains de plus en plus exigeants : Afrique Verte *International* préconise ainsi de maîtriser les techniques de production et de commercialisation d'un nombre limité de produits phares afin de mieux se positionner sur le marché des produits transformés.

Aujourd'hui, les groupements féminins sont unanimes : ces formations leur ont permis d'améliorer leur connaissance de cette activité à tout point de vue. Tout d'abord en termes de qualité et de diversification des produits proposés. Traditionnellement la transformation se résumait à réduire le mil et le sorgho en farine, ou à transformer le maïs brut en brisure. Dorénavant, les recettes se sont multipliées : grumeaux de petit mil pour la bouillie ou le *degué*, couscous sucré, spaghetti de petit mil, couscous de riz, semoule de maïs, fonio précuit, farine infantile, etc. font partie de la gamme proposée par de nombreuses unités de transformation (UT) au bénéfice du consommateur final.

L'information du consommateur. Au cours de l'année 2008, APROSSA a diffusé 1 000 affiches dans des points de vente de produits alimentaires et des spots TV et radio en langues locales. De plus, un site internet commercial de promotion des céréales transformées a été développé au profit des UT membres du Réseau national des transformatrices de céréales du Faso (RTCF)[1].

1. www.rtcf.biz

© Afrique Verte

Plaidoyer d'Afrique Verte International présenté au Réseau de prévention des crises alimentaires en novembre 2008

Afin de soutenir les entreprises locales, les structures de financement doivent revoir leurs conditionnalités afin de faciliter l'accès du crédit ; les États sahéliens doivent défiscaliser certains équipements spécifiques nécessaires à l'amélioration de la transformation agroalimentaire ; les tarifs des laboratoires nationaux doivent baisser afin de garantir la sécurité des consommateurs ; des emballages répondant aux normes agroalimentaires sont indispensables ; la création d'infrastructures de stockage et de conservation est prépondérante. Afin de résoudre ces points de blocage de manière homogène, nous attendons des bailleurs de fonds qu'ils octroient des financements multi pays pour répondre à cette problématique sous régionale.

Afrique Verte et le RTCF organisent également des déjeuners de presse à l'intention des médias nationaux et des autorités administratives. Les transformatrices y présentent une gamme variée de produits tout en démontrant comment les produits transformés localement peuvent contribuer efficacement à freiner la dépendance des consommateurs burkinabé aux produits importés.

Depuis quelques années, des efforts sont fournis pour faciliter la participation des UT aux manifestations commerciales. En 2008, lors de la Semaine Nationale de la Culture (SNC) à Bobo Dioulasso en mars et du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO) en novembre, de nombreuses transformatrices de la région des Hauts Bassins ont pu : (i) sensibiliser le public sur les valeurs naturelles, nutritives et pratiques des produits transformés, (ii) promouvoir les produits locaux transformés à travers la diffusion des spots, l'organisation des séances de dégustation, l'exposition de nombreux produits à base de céréales, (iii) favoriser les contacts commerciaux entre UT et d'autres opérateurs nationaux, et (iv) améliorer leur chiffre d'affaire par la vente directe de produits aux consommateurs. Ces participations aux foires commerciales relayées par des campagnes publicitaires leur permettent de rassurer les consommateurs et d'expliquer les intérêts de leurs produits en levant les préjugés sur la qualité (respect des normes d'hygiènes, conservation, date de péremption…).

Enfin, les transformatrices sont invitées à participer aux bourses céréalières organisées par Afrique Verte avec un double objectif : faire connaître et vendre leurs produits transformés, et s'approvisionner en céréales brutes auprès des producteurs ruraux à qui elles offrent de nouveaux débouchés.

En 2008, lors de ces manifestations (SNC, SIAO, foire de la Cedeao…), l'ensemble des 20 UT de la région des Hauts Bassins a vendu un total de plus de 6 000 kg de céréales transformées pour un montant de 4 800 000 FCFA (soit 7 680 €). Au total avec une gamme de 16 produits transformés commercialisés, le chiffre d'affaire 2008 de l'ensemble du réseau s'élève plus de 27 000 000 FCFA (environ 41 220 €), soit une augmentation notable par rapport à l'année précédente.

Selon les dernières analyses de marché, il semble que l'effet cumulé de l'amélioration de la gamme de produits et de l'information du public sur les produits transformés ait déclenché une insertion progressive des céréales transformées dans les habitudes alimentaires de certains consommateurs sahéliens.

De nécessaires mesures au niveau politique. Si Afrique Verte a réussi à démontrer à une petite échelle qu'il était possible de gagner des parts de marchés par la transformation de céréales locales, son impact restera limité tant qu'il n'y aura pas de relais, d'appui et d'accompagnement à un niveau politique.

La majorité des transformatrices fait part de points de blocage persistants, les empêchant de vivre intégralement de cette activité. L'accès à un type de crédit adapté aux activités de transformation (taux d'intérêt, échéanciers) fait défaut. Les transformatrices demandent également la défiscalisation des équipements et un accès facilité aux laboratoires d'analyses. Les emballages de qualité et aux normes pour l'agroalimentaire sont difficiles à trouver. Il existe des problèmes d'étiquetage des produits. Les infrastructures de stockage et de conservation sont limitées. Les unités de transformation demeurent artisanales et peu « professionnelles ».

Des mesures politiques accompagnées par les institutions de financement et les bailleurs permettraient un véritable changement d'échelle, renforçant ainsi sécurité et souveraineté alimentaire au Sahel. ■

Repères

Les OGM, c'est quoi ?

▸ La rédaction, gds@inter-reseaux.org

Cet article est directement issu de la conférence de Christian Velot, maître de conférences en génétique moléculaire (Paris Sud XI) et chercheur à l'Institut de génétique et de microbiologie (Orsay). Retrouver la présentation complète et originale de C. Velot à Toulouse : http://video.google.fr/videoplay?docid=-87541361619 7118497&hl=fr

Pour ou contre les OGM ? Les OGM ont de multiples facettes et se déclinent très différemment selon leurs domaines d'utilisation (recherche fondamentale, médecine, agroalimentaire...). Aussi, en préalable à tout débat autour des OGM, il est indispensable de préciser de quels OGM on parle et dans quels contextes ils sont utilisés.

Le premier domaine de fabrication et d'utilisation des OGM a été celui de la recherche biologique fondamentale, qui consiste à comprendre comment fonctionnent les processus biologiques. Pour cela, il faut en identifier les acteurs, c'est-à-dire les protéines ; comme le secret de fabrication des protéines est contenu dans les gènes, il faut identifier les gènes. Pour ces opérations, on utilise des bactéries que l'on a modifiées génétiquement.

Un second domaine d'application des OGM est celui de la médecine, dans lequel les OGM sont utilisés pour fabriquer des protéines d'intérêt pharmaceutique (comme l'insuline) ou pour la production de vaccins. Pour l'insuline, le gène humain détenant le secret de fabrication de l'insuline est introduit dans des bactéries. Ces bactéries OGM peuvent alors produire de grandes quantités d'insuline. Les bactéries OGM sont ensuite détruites pour isoler l'insuline qui est purifiée avant d'être injectée aux malades.

En recherche fondamentale comme en médecine, les OGM sont utilisés en tant qu'outils (ils sont détruits après utilisation) et dans des endroits confinés.

Dans l'agroalimentaire en revanche, on trouve des plantes transgéniques et des animaux transgéniques qui ne sont pas utilisés comme des outils mais comme des organismes à part entière. Les plantes agricoles génétiquement modifiées sont utilisées exactement comme leurs homologues conventionnels (c'est-à-dire en plein air) et sont distribués pour la consommation des animaux et des hommes. Aux problèmes d'ordre environnemental de ces OGM s'ajoutent des problèmes d'ordre sanitaire et éthique.

Panorama des plantes et animaux génétiquement modifiés.

Les plantes agricoles transgéniques sont à 99 % des plantes à pesticides. Aujourd'hui, 99 % des plantes agricoles transgéniques sont des plantes dites « à pesticides », c'est-à-dire des plantes capables de tolérer un pesticide. Ces plantes génétiquement modifiées (aussi appelées PGM) se divisent en deux catégories : 1) les PGM produisant elles-mêmes la toxine leur permettant de résister à un insecte ravageur ; 2) les PGM pouvant absorber un herbicide sans mourir.

Les exemples les plus connus de PGM à pesticides sont les plantes *bt* (maïs *bt*, coton *bt*). Ces plantes transgéniques hébergent un gène d'une bactérie du sol (*Bacillus thuringiensis*) qui détient le secret de fabrication de la toxine insecticide permettant de tuer la pyrale, un papillon dont la chenille cause des dégâts importants à la plante.

L'exemple le plus répandu de la seconde catégorie des PGM est le « soja au *Roundup* ». Le *Roundup* (glyphosate) est un herbicide dit « à large spectre », c'est-à-dire qu'il tue toutes les plantes. Ceci vient du fait que sa cible est une protéine clé de la cellule végétale (l'EPSPS). Le soja au *Roundup* est un soja dont le gène détenant le secret de fabrication de la protéine EPSPS a été modifié pour que le glyphosate ne puisse plus se fixer sur la protéine EPSPS : ainsi l'herbicide ne tue pas le soja OGM lorsqu'il est épandu sur le champ.

D'autres plantes génétiquement modifiées. Bien que les plantes à pesticides soient actuellement les plus répandues des plantes transgéniques agricoles, un certain nombre d'autres PGM se préparent dans les laboratoires (certaines sont déjà commercialisées) : d'abord des plantes résistantes à des maladies virales (en y introduisant le gène du virus, ceci empêche le virus en question de se multiplier lorsqu'il entre dans la plante) ; mais aussi des PGM résistantes aux champignons, ou capables de s'adapter à des environnements arides, très humides, salins, etc. ; sans oublier les PGM à valeur nutritive modifiée (plus riches en vitamines, dont la teneur en acide gras est modifiée, aux propriétés gustatives soit disant améliorées, etc.), comme le riz doré, capable de fabriquer du carotène à partir duquel est synthétisée la vitamine A.

Des animaux transgéniques. Bien que moins courant, il existe également des animaux transgéniques (destinés à l'alimentation humaine), comme des poissons ou des porcs « géants » (produisant une quantité accrue d'hormones de croissance).

Des risques sanitaires des PGM dans l'agroalimentaire. Tout d'abord, il existe un risque d'accumulation d'insecticide et d'herbicide dans les plantes et l'alimentation.

Les plantes *bt* produisent un insecticide en permanence. Il risque de s'accumuler dans la plante. Quelles peuvent être les conséquences sur l'animal qui consomme cette plante, et sur l'alimentation humaine ? Aucune évaluation sérieuse de l'impact sur la chaîne alimentaire n'a été effectuée.

De la même manière, à partir du moment où une plante est tolérante à un herbicide (comme le soja *Roundup-ready*), celui-ci s'accumule dans la plante. Selon C. Velot, toutes les études préliminaires de nutrition faites avec des PGM montrent des résultats inquiétants (sans que cela n'ait empêché les PGM en question d'être autorisées). Le cas du *Roundup* n'est par exemple pas sans effet sur la santé humaine.

Par ailleurs, il peut y avoir des risques d'allergies : la protéine codée par le gène étranger introduit dans une plante peut s'avérer allergène pour certaines personnes (comme avec le soja transgénique hébergeant un gène de la noix du Brésil).

Ensuite, la présence dans les OGM d'un gène de résistance aux antibiotiques pose question. En effet, le transgène d'intérêt introduit dans l'OGM n'est pas le seul gène étranger introduit ; il y a aussi un gène dit « marqueur », qui permet lors de la construction de l'OGM de repérer les cellules ayant reçu le gène étranger. En général, c'est un gène conférant la résistance à un antibiotique. Dès lors, quelles pourraient être les conséquences de la présence d'un tel gène sur la chaîne alimentaire ?

Enfin, quels sont les risques de perturbation du métabolisme de l'OGM ? Lors- ➲

Définition :

Qu'est ce qu'un OGM ?

Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant (micro-organisme, végétal, animal) ayant subi une modification non naturelle de ses caractéristiques génétiques initiales, par ajout, suppression ou remplacement d'au moins un gène. Plus succinctement, on appelle OGM tout organisme hébergeant un ou plusieurs gènes provenant d'une espèce à laquelle il n'appartient pas.

Toute opération conduisant à l'obtention d'un OGM est appelée transgenèse, et l'OGM est également appelé organisme transgénique.

© Patrick Delmas

qu'on ajoute un gène étranger dans un organisme, on permet à ses cellules de fabriquer de nouvelles protéines et parfois même, on crée une nouvelle voie métabolique (une nouvelle chaîne de montage ou de démontage des protéines), comme dans le cas du riz doré. La présence de ces protéines supplémentaires et de nouveaux métabolismes engendre des effets sur l'ensemble du fonctionnement de la cellule, qu'il est impossible de prévoir de façon exhaustive.

Des risques environnementaux des PGM.

Plantes résistantes aux ravageurs : risque d'apparition d'insectes résistants et impact sur la faune. Une plante rendue résistante à un insecte ravageur produit l'insecticide en permanence. Ceci crée donc un nouveau milieu de sélection en faveur des insectes résistants (initialement présents mais rares dans l'ensemble de la population des insectes en question). Comment pourra-t-on se débarrasser de ces insectes lorsqu'ils seront tous résistants ? Quels impacts sur les insectes utiles (abeilles, coccinelles...) ?

Par ailleurs, quand une plante surproduit une protéine, celle-ci s'accumule très souvent dans ses racines qui sont de véritables passoires. La toxine peut donc passer dans le sol sans que l'on connaisse ses effets sur les micro-organismes du sol.

Quand on connaît les rôles des insectes pollinisateurs et des vers de terre sur la fertilité des plantes et des sols, on peut s'inquiéter.

Plantes résistantes aux herbicides : utilisation excessive d'herbicides. Les cultures de plantes résistantes à un herbicide se traduisent dans les faits par une utilisation excessive d'herbicide : comme la plante OGM est résistante à l'herbicide, on en met plus pour être sûr de tuer toutes les plantes concurrentes. Ainsi, au Canada, depuis 1996, la consommation de *Roundup* a doublé, et aux États-Unis, elle a augmenté de 72 % depuis 1997.

Animaux transgéniques : diminution de la biodiversité, transfert non contrôlé. L'échappée éventuelle d'un poisson « géant »dans le milieu naturel pourrait détruire les écosystèmes actuels : il pourra proliférer bien plus vite que ses congénères (avantage sélectif du fait de sa grande taille) et devenir majoritaire dans son espèce (tout comme l'insecte résistant à l'insecticide, initialement minoritaire, deviendra majoritaire dans un environnement où l'insecticide est présent en permanence).

Le problème avec les OGM est qu'un événement rare aujourd'hui peut devenir majoritaire demain. Sans parler des risques de transfert non contrôlé du transgène aux espèces sauvages...

Risques de « pollution génétique » par contamination verticale. La pollution génétique verticale est celle qui se fait des individus « parents » aux individus « enfants », c'est-à-dire par reproduction sexuée (et donc, pour les plantes, par l'intermédiaire du pollen).

Prenons l'exemple du colza. Sa pollinisation se fait à la fois par le vent et les insectes. Il peut y avoir des croisements entre le colza et des espèces sauvages de la même famille présentes aux alentours, en particulier la ravenelle, une mauvaise herbe. Si la ravenelle récupère le gène de résistance au *Roundup*, elle deviendra elle-même résistante à cet herbicide. On ne sait pas avec quelle fréquence cet événement peut se produire, mais même s'il s'agit d'un événement rare, les quelques pieds de ravenelle devenus résistants seront les seuls à proliférer en présence de *Roundup*. Par ailleurs, la ravenelle présente un égrenage important et ses graines peuvent survivre plusieurs années dans le sol. La ravenelle résistante deviendra donc très vite majoritaire et il ne sera plus possible de s'en débarrasser (en tout cas avec cet herbicide).

Risques de « pollution génétique » par contamination horizontale. Il s'agit ici d'une transmission du gène sans croisement sexué, par exemple via des micro-organismes ou des virus. Plusieurs études ont mis en évidence des transferts horizontaux de gènes de résistance à des antibiotiques entre des plantes transgéniques (où ils sont utilisés comme « gènes marqueurs ») et des micro-organismes du sol (bactéries et champignons filamenteux).

Au-delà de ces risques sanitaires et environnementaux, d'autres types de problèmes existent, en lien avec ces disséminations : l'impossibilité d'avoir des filières sans OGM du fait d'une traçabilité impossible. Enfin, il y a aussi toute la question de l'appropriation du vivant. Nous y reviendrons[1]... ▪

1. Articles déjà publiés dans GDS sur ce sujet : *Repère. Brevets sur le vivant, brevets sur les semences... l'agriculture du Sud en péril.* A. Chetaille. GDS n° 28. Sept. 2004. p.32 et *Brevets sur les semences, danger pour l'agriculture du sud ?* J. Maubuisson. GDS n° 30. Mars 2005. p.7 (www.inter-reseaux.org)

Kiosque

État des résistances dans le Sud – 2009. Face à la crise alimentaire

Alternatives sud

En 2008, des « émeutes de la faim » ont eu lieu un peu partout dans les pays du Sud, conséquence du renchérissement des biens de première nécessité. Face à la crise alimentaire, les sociétés civiles du Sud ont réagi. Si les mobilisations ont été différentes, selon les villes, les pays, partout les pouvoirs ont été interpellés, et leurs réactions à ces appels ont été variables. Point commun à tous ces mouvements, la dépendance croissante des populations au marché international pour s'alimenter. Cet ouvrage, qui regroupe les contributions de chercheurs d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et du Moyen orient, d'Asie et d'Amérique latine, apporte une analyse souvent très fine des mobilisations dans un « Sud » pluriel. À une crise partout présente s'est bien souvent opposée la faiblesse des réponses politiques. Une lecture en tous points recommandable, qui offrira aux africanistes une perspective nouvelle vers d'autres régions. On conseille en particulier le chapitre sur l'Argentine où la monoculture du soja, développée dans les années 90, est encore la « poule aux œufs d'or » d'un gouvernement peu attentif aux revendications paysannes. Des évolutions à observer dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, à l'instar du Sénégal, où les mouvements paysans se battent pour la souveraineté alimentaire…

Centre Tricontinental. Editions Sylepse Cetri
226 pages, 18 euros
ISBN : 978-2-84950-20-20

Témoignages du paysan

Plate-forme paysanne du Niger

Dans l'introduction, le Président de la Plate-forme paysanne du Niger déclare : « On a toujours pensé que nous ne savions pas faire grand-chose. Non ! En réalité ce sont les moyens qui nous font défaut. Nous sommes intelligents et notre imagination est fertile ». Cet ouvrage illustre cette affirmation en présentant différentes expériences d'acteurs du monde rural. Il est constitué de 35 articles courts de 1 à 8 pages regroupés dans 7 chapitres. Dans ce recueil de témoignages, première initiative de ce type au niveau de la Plate-forme, divers thèmes sont abordés comme le foncier, la structuration des organisations paysannes, les rôles des femmes, la commercialisation, les modes d'élevage, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les OP, etc.

Le format des articles et le fait qu'ils soient tous issus des réflexions et capitalisations des acteurs eux-mêmes pourra les faire paraître un peu trop « terrain » à certains, mais c'est sans doute justement la force de cet ouvrage de témoignages de paysans.

Éditions Plate-forme paysanne du Niger – Agriterra
138 pages, 2 000 FCFA
Disponible auprès de la Plate-forme paysanne du Niger

Rapport « agricultures et alimentations du monde en 2050 : scénarios et défis pour un développement durable »

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et Institut national de la recherche agronomique (Inra)

Ce rapport de février 2009 permet de faire le point sur l'avancement des travaux de prospective conduits par deux instituts de recherche agronomiques français, l'Inra et le Cirad. Intitulé Agrimonde, leur travail explore les futurs possibles des agricultures et des alimentations des grands ensembles régionaux de la planète en 2050 ; il fournit aussi des regards sur les enjeux relatifs aux options technologiques, à l'utilisation des terres, aux comportements alimentaires et aux échanges.

Les chercheurs proposent le premier scénario suivant pour 2050 : un peu plus de 9 milliards d'habitants disposeraient de 3 000 kilocalories par habitant et par jour, la ration alimentaire des diverses régions du monde convergeant du fait de l'augmentation de celle des plus défavorisés et de sa réduction dans les pays riches. Dans un second scénario, plus irréaliste, on passerait en 2 050 à 3 500 kilocalories en moyenne grâce à une augmentation de la production alimentaire de 160 %. Les chercheurs par contre restent pessimistes sur l'atteinte par l'Afrique subsaharienne de sa sécurité alimentaire à partir de sa propre production.

Un rapport stimulant, mais demandant un effort important pour en maîtriser le contenu.

Disponible sur deux sites internet en accès libre :
www.cirad.fr/fr/actualite/communique.php?id=1097 et
www.inra.fr/audiovisuel/web_tv/rencontres/salon_international_de_l_agriculture_2009/agrimonde

La vidéo toute seule ne suffit pas !

Jocelyne Yennenga Kompaoré
(e_performances@yahoo.fr)

« Il paraît que pour savoir jusqu'où on peut aller, il faut se lever et marcher ». *Jocelyne partage un bout de chemin personnel et des réflexions sur les outils de communication et d'animation en milieu rural. Du vécu et des idées incarnées par le vécu qui ne laisseront pas indifférents les grands marcheurs.*

▸ Jocelyne Yennenga Kompaoré est directrice de Performances Communication, à Ouagadougou (Burkina Faso).

Elle réagit à l'article « Initiatives et réflexions d'acteurs autour de la vidéo pour le développement » du Grain de sel n°44 (p. 29-30).

En 2002, je débarquais pour la première fois à Fada N'Gourma, une province de la région Est du Burkina Faso. Je venais de décrocher ma maîtrise en Langues étrangères appliquées aux métiers du tourisme et des affaires à l'Institut des langues étrangères appliquées de Dakar (ILEA) et j'étais revenue au pays pour commencer ma carrière professionnelle. Quelques semaines avant ce « débarquement » à Fada, j'étais très loin d'imaginer que la vie m'amènerait en province. Comme la plupart des jeunes de ma promotion ayant grandi en ville, je rêvais ma carrière dans la capitale. Même Bobo Dioulasso, la seconde ville du pays n'était pas assez moderne dans ma tête de petite fille de cultivateur. Entre mes grands-parents cultivateurs et moi, il y avait un trait d'union qui nous unissait et nous séparait naturellement : mes parents, qui étaient allés à l'école et qui s'étaient retrouvés à travailler en ville.

Une offre d'emploi à la sortie de l'école, une opportunité exceptionnelle de commencer une carrière dans une structure sérieuse et reconnue internationalement. La chance semblait avec moi. Sauf sur un point : le poste qu'on me proposait était en zone rurale. La suite serait intéressante à raconter mais pas dans cet article. Ce qui me paraît plutôt important à partager ici est que, j'y suis restée pendant trois années que je n'ai pas vu passer et qui ont été bien plus que tous les diplômes que j'ai pu avoir avant ou après cette expérience. Pourquoi ?

Tout simplement parce que pour la première fois, j'ai appris à regarder pour voir, à écouter pour entendre, et à me taire pour réfléchir. Pour réussir la mission de responsable du programme de communication que l'on m'avait confiée, je me devais de connaître les destinataires de cette communication. Et qui mieux qu'eux mêmes pouvaient me parler d'eux ? Les techniques et les outils de communication que je connaissais ne prendraient véritablement de sens que s'ils étaient utilisés par les groupes pour lesquels étaient destiné « mon » programme de communication. Si j'avais une large gamme d'outils à mettre à leur service, ils leur revenaient de choisir ceux qui leur convenaient. J'avais autant besoin d'eux pour avancer dans mon travail qu'eux. Ils découvraient le champ des possibles et moi le potentiel à valoriser. « Mes » outils de communication ne prenaient leur sens que si « ils étaient mis au service de… ».

C'est pendant cette période de ma carrière, où j'ai appris à me taire, que s'est passé mon premier contact avec l'outil vidéo. Je demandais sans cesse à mon employeur d'investir dans l'acquisition de cassettes vidéo qui nous serviraient à animer les nombreux ateliers que nous organisions. En effet, aujourd'hui encore, la situation n'a pas beaucoup évolué, les rencontres paysannes d'information ou de formation souffrent beaucoup de l'absence d'outils d'animation et finissent par devenir monotones et peu optimisées.

Pouvoir illustrer un thème par une vidéo permet de le visualiser et de mieux le saisir. Un de mes rêves était de montrer aux paysans des villages où j'allais, des paysans des « pays développés » afin de provoquer des déclics, qui seraient le début de nouvelles initiatives. Mais assez rapidement, mon idée de génie s'est révélée cousue de pièges. D'abord les vidéos sur des thèmes qui pouvaient intéresser les paysans étaient rares. Celles qui venaient de pays lointains étaient trop éloignées de leurs réalités ; enfin, les difficultés logistiques pour gérer des projections en plein air n'étaient pas des moindres. Pour finir, un de mes aînés en communication pour le développement a attiré mon attention sur le fait que les paysans sont souvent distraits par des détails et passent à côté du ou des messages principaux. Fallait trouver, dans cette grande rareté de vidéo, celles qui étaient adaptées au contexte, qui étaient accessibles et qui ne seraient pas « consommées » comme outils de distraction.

Bref, situation inattendue mais pas inintéressante. Et c'est là, que je trouve la vidéo participative comme appropriée dans la communication pour le développement. Les potentialités sont grandes en la matière, tant sur le nombre de sujets qui gagneraient à être traités que sur la richesse du processus et le résultat final que l'on peut obtenir. De mon point de vue, une vidéo, participative ou non, est une vidéo. À priori, seuls les acteurs (les participants et le réalisateur) savent qu'elle a été faite de façon participative.

La production du support en tant que tel ne doit pas être une fin en soi. La mobilisation et le dialogue entre acteurs, leur implication et leur « starisation », la capitalisation de leurs expériences sont des aspects tout aussi importants que le produit final. L'avantage du support en lui-même étant selon moi, la possibilité qu'il donne de diffuser largement une expérience (réussie ou non), de servir de support d'animation, d'introduction, de débat de réflexion, d'être conservé et d'enrichir la gamme de supports existants.

Depuis Fada, j'ai fait un mini bout de chemin. Dans l'atelier de communication que je gère depuis un peu plus de deux ans, nous avons eu l'opportunité de coréaliser une vidéo participative en 2008 (cf. encart). Le projet s'est déroulé sans difficultés particulières car en tant que réalisateurs, nous connaissons no-

tre métier, et en tant qu'acteurs, les étuveuses et les coopératives connaissent leur histoire.

Mais la vidéo n'est pas une solution miracle. À mon avis pour réussir une bonne communication, il faut un mélange de médias et de supports de communication. Dans le cadre d'une communication engagée pour le développement, l'équipe technique doit être elle aussi engagée. C'est cette relation entre le technicien et le détenteur de l'expérience à capitaliser qui fait la différence. C'est cette complicité qui peut être à l'origine d'un support ayant une âme et une vie.

En plus de la créativité et des moyens financiers, la communication pourra être optimisée s'il existe un réseau de personnes ressources compétentes pour assurer les parties techniques et la diffusion (ne pas négliger Internet qui permet une diffusion à moindre coût).

Un autre point me semble très important : les aspects esthétiques de la vidéo. Une vidéo sur les paysans mérite d'être un support haut de gamme ! Je suis persuadée qu'il ne faut pas chercher à maintenir le rural dans l'archaïque, dans le bas de gamme. Les vidéos sur le monde rural, que ce soit pour sensibiliser, capitaliser ou vulgariser des techniques, doivent être attrayantes. Car un des objectifs de la communication est bien de rehausser l'image du monde rural, et l'image passe par la qualité des supports de communication. Quoi qu'on dise, si toute l'attention se focalise sur la ville et ses lumières, c'est dans les campagnes, à coups de daba, que les paysans font vivre le peuple.

Pour ou contre la vidéo, on ne peut pas nier le pouvoir de l'image sur l'opinion publique. Alors si on veut contrôler son image, il ne faut pas laisser les autres la faire ! Il faut être dans le processus de fabrication de cette image.

Pour finir, je ne peux m'empêcher de faire un autre rêve. Celui qu'une vidéo participative puisse être vue dans des festivals prestigieux de films. Pour cela il faudrait que nous soyons plusieurs à oser ce rêve qui à mon avis n'a rien d'irréalisable. Même si les premiers destinataires sont loin du FESPACO ou de Cannes, c'est lorsqu'on arrivera à s'y rendre que nous serons pris au sérieux. À défaut, on reste entre paysans et on tourne en rond. Les destins du monde rural et du monde urbain sont liés et les outils de communication devraient pouvoir servir aussi de lien. Assez parlée, je me tais ! ■

Les étuveuses de Bama et de Banzon. CTA, Fenop, 2008, 13 min. Performances Communication

Quand la commercialisation du riz passe par sa transformation. Dans la région Ouest du Burkina Faso, à Bama et Banzon, se trouvent deux plaines rizicoles de plus de 2 000 ha, véritables poumons économiques du pays. Auparavant, les sociétés d'État s'occupaient des achats du riz aux producteurs, le transformaient et le commercialisaient. À la fin des années 80, l'État s'est désengagé de la filière et ne s'est plus occupé de la commercialisation du riz paddy. Les producteurs ont alors connu des problèmes de mévente du riz. Découragés, ils ont commencé à abandonner leurs parcelles. C'est à ce moment que les femmes sont entrées en scène en prenant l'initiative d'étuver le riz avant de le vendre.

(Voir la vidéo en ligne : http://www.inter-reseaux.org/article.php3?id_article=2782)

© Souleyman Ouattara

Un nouveau site Internet pour Inter-réseaux

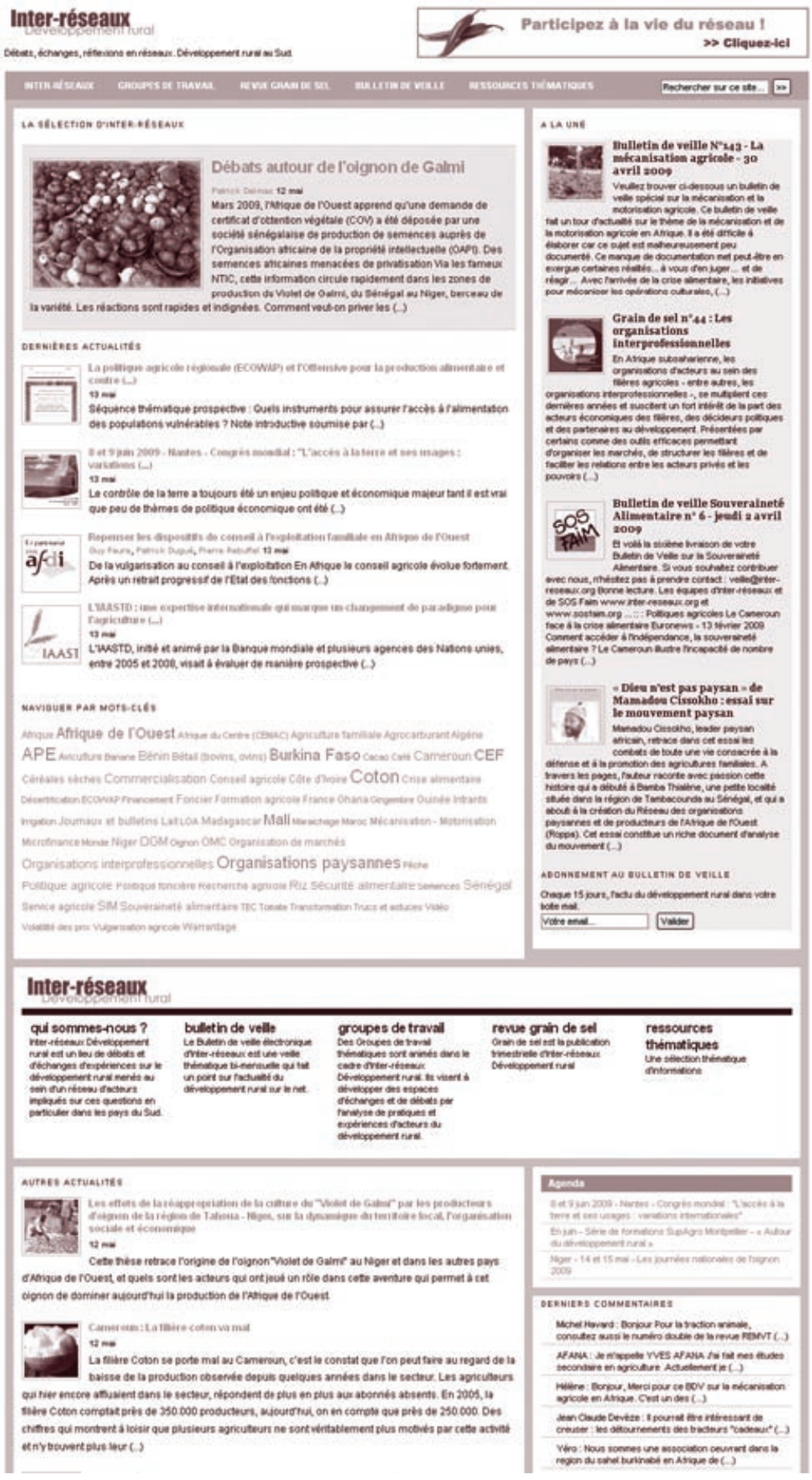

Les visiteurs affluent déjà sur le nouveau web d'Inter-réseaux, mis en ligne fin avril 2009.

Nouveau look, réorganisation des rubriques, recherche avancée par mots-clés, fil de syndication performant[1], meilleure gestion éditoriale, plus d'interactivité, plus d'informations disponibles. Ce sont l'ensemble des données qui ont été réorganisées de manière à offrir plus de confort de navigation et un meilleur accès à l'information.

Ce site se veut au cœur de l'animation du réseau. Il répond à deux enjeux : 1) donner de la visibilité et rendre accessibles différentes informations et documents utiles pour aider les membres du réseau et d'autres acteurs du développement rural dans leurs actions ; 2) être un outil d'animation, un espace pour les contributions et discussions des membres en réseau.

Ce site a été réfléchi pour ne pas pénaliser ceux ayant des connexions moins rapides : le nombre d'images et de photos y reste volontairement limité.

L'ensemble des numéros de *Grain de Sel* est désormais accessible en lecture directe, sans passer par le téléchargement des articles, ce qui facilitera leurs consultations par le plus grand nombre.

Nous vous ferons découvrir et partager au fur et à mesure d'autres nouvelles fonctionnalités de ce site.

À vous maintenant d'utiliser cet outil, il vous appartient !

Voir en ligne :
http://www.inter-reseaux.org

1. Un fil de syndication (ou flux RSS) permet d'être automatiquement informé lorsqu'un site web est mis à jour.

Quelques rencontres, parmi tant d'autres...

Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans nos locaux le président d'honneur du Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa), Mamadou Cissokho lors de son passage à Paris le 9 mars 2009. Il était en particulier venu à l'occasion de la sortie de son livre « Dieu n'est pas paysan ». Il nous a parlé du processus de renforcement de la Plateforme paysanne africaine qui regroupe les cinq réseaux africains de producteurs agricoles : Afrique australe (Sacau), Afrique de l'Est (EAFF), Afrique centrale (Propac), Afrique de l'Ouest (Roppa) et depuis peu le Maghreb (Umagri). 2009 sera une année importante avec la mise en commun des travaux qui doivent être réalisés : i) financement de l'agriculture et accès des exploitations familiales aux financements (Propac), ii) autonomisation de l'entreprenariat agricole féminin (Umagri), iii) marchés et prix agricoles (Sacau), iv) Nepad et programme CAADP (EAFF), v) agricultures familiales (Roppa). Concernant Inter-réseaux et Grain de sel, il nous a encouragé à mettre en avant lorsque nous parlons de l'agriculture familiale, les rôles au niveau social et culturel de ce type d'agriculture qui n'a pas qu'une fonction économique.

Benoît Leconte et Claudine Coppel, du Groupe de réalisations et d'animation pour le développement (Grad) sont venus à Inter-réseaux. Cela a été l'occasion d'échanger sur nos actions respectives. Nous avons parlé en particulier du Forum d'échanges des communicateurs-animateurs pour le développement de l'Afrique de l'Ouest dont le Grad est membre. La thématique de l'échange et de la diffusion d'information étant un axe fort de nos deux structures, nous avons abordé la question de la coopération d'Inter-réseaux avec ce forum.

Entre nous

Un comité de rédaction élargi s'est réuni le 3 avril 2009 pour construire le prochain *Grain de sel* sur le thème « élevages et alimentation des villes et des campagnes ». Cette réunion a rassemblé le comité permanent mais aussi d'autres personnes et organismes ressources (Avsf, Cirad, Gret, etc.). Une expérience riche de débats et d'informations à renouveler !

Nous avons eu la grande tristesse d'apprendre le décès de Jean-Valère Ngoubangoyi, journaliste et membre du comité de rédaction du *Grain de sel*. Jean-Valère était parmi les plus actifs du comité de rédaction, toujours prêt à donner son avis, apporter des idées, et écrire sur un pays peu connu de la majorité des lecteurs de Grain de sel : le Congo Brazzaville. Toutes nos condoléances à sa famille et à ses proches.

Une réaction à l'édito du GDS 44

« Dans l'éditorial du Grain de sel 44, on fait mention des difficultés entre le Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) et les pouvoirs publics au Sénégal. Sur la question du "poids politique des paysans et de leurs rapports avec le pouvoir", je trouve qu'il n'est pas judicieux de poser le débat uniquement sur la logique de la confrontation, mais qu'il faut plutôt analyser les dynamiques qui sont ponctuées en général de relations plutôt "froides" ou plutôt "chaudes" en fonction des enjeux et des moments.

Depuis, la "réconciliation" entre le CNCR et le ministre a eu lieu. Aujourd'hui, ce ministre signataire de la lettre de suspension du CNCR n'est plus dans le nouveau gouvernement récemment constitué (le 1er mai 2009). Une page de "confrontation-réconciliation" vient d'être tournée avec ce départ. Cependant, au-delà de la personne, ce sont les rapports entre l'État et le mouvement paysan qu'il faut analyser.

Plus qu'une lecture d'une succession de combats, il faudrait plutôt voir l'enjeu de la reconnaissance de la légitimité des acteurs paysans et la nécessité d'une concertation fructueuse avec l'État.

Avec le nouveau gouvernement, le développement rural est éclaté en "divers morceaux" : un ministère de l'Agriculture et de la Pisciculture, un ministère de l'Élevage, un ministère de la Transformation Alimentaire des Produits Agricoles.

Fait inédit, ce nouveau gouvernement compte un ministre délégué chargé des relations avec les Organisations paysannes et de la Syndicalisation des Agriculteurs. Les autorités publiques remettent la structuration paysanne dans leurs prérogatives directes. Cependant si elles savent ce qu'il faut, les paysans savent aussi ce qu'ils veulent et la concertation devrait être une piste de gestion des divergences et de recherche de convergences.

C'est la question de la reconnaissance de la légitimité des acteurs représentants les paysans qui se pose en fait. La défense des intérêts des paysans est une ligne de force des organisations paysannes fédératives. Ainsi, empêcher les représentants de cette frange de la population de jouer leur rôle peut poser problème.

Enfin, au-delà du "poids politique des paysans" ne s'agit-il pas plutôt du rôle des paysans sur les orientations des politiques agricoles ? La reconnaissance et la préservation d'une nécessaire concertation entre différents acteurs devraient être la ligne de réflexion stratégique.

D'ailleurs, la Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP) de 2004, a institutionnalisé la concertation entre ces différents acteurs à travers la mise sur pied d'un comité d'orientation agro-sylvo-pastoral, qui ne s'est jusqu'alors jamais réuni ! »

Un membre du réseau

on en parle...

Dieu n'est pas paysan
Mamadou Cissokho
Préface d'Abdou Diouf
Ed Présences africaines/Grad
2009, 295 p., 20 euros,
ISBN : 978-2-7087-0797-9

Quelle joie de voir publier l'ouvrage d'un leader paysan africain qui a contribué à l'émergence des organisations agricoles et rurales du Sénégal, puis d'Afrique de l'Ouest, puis de l'Afrique toute entière! Ce livre retrace les combats de toute une vie consacrée à la défense et à la promotion des agricultures familiales, mais aussi souligne l'importance d'œuvrer dans la durée en s'appuyant sur une base identitaire et culturelle solide.

La vocation de Mamadou Cissokho, de se mettre au service des ruraux, est liée à son itinéraire d'instituteur au Mali (1967-1973), puis d'enquêteur s'insérant à Bamba-Thialène au Sénégal à partir de 1976 ; il y participe à la rédaction d'un pacte de solidarité et d'entraide avec une trentaine de villageois, puis à la création du comité de développement des villages de la région (1977). À partir de 1980, le choix fut fait d'élargir l'organisation en mobilisant des appuis extérieurs divers ; ce fut d'abord une entente réunissant des comités de développement et l'adhésion de celle-ci à une Fédération d'ONG (la Fongs) ; en même temps se créait une coordination d'Ententes (1984), puis l'Union des GIE (1988) ; enfin l'auteur participait à la relance de la Fongs (1989) et en devenait son président de 1990 à 1995. L'organisation d'un forum en 1993 sur le thème « Quel avenir pour le paysan sénégalais ? » aboutit à la création d'une plateforme nationale, le Comité national de concertation des ruraux (CNCR) devenu Conseil national de concertation et de coopération des ruraux ; l'auteur participe ensuite à la création du réseau des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest (Roppa) en 2000.

Un thème central de l'ouvrage, promu par le Roppa, est celui de la souveraineté alimentaire, à assurer grâce à des exploitations familiales qui doivent disposer de revenus suffisants pour pouvoir augmenter leurs productions. L'échelle nationale ne le permettant pas en Afrique de l'Ouest, c'est la construction de la région qui est préconisée et la mise en oeuvre de politiques agricoles cohérentes par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao).

Un autre problème largement abordé, est celui de la confrontation entre le pouvoir politique et des organisations agricoles montant en puissance. L'auteur rappelle que les gouvernements doivent appliquer la constitution qui reconnaît l'autonomie des associations. De plus, l'utilisation de l'argent public pour le développement agricole et rural ne doit dépendre ni des humeurs, ni des amitiés de ceux qui gouvernent, mais de programmes discutés avec les représentants des agriculteurs et des ruraux.

Un apport très original, très présent dans de nombreuses pages et en particulier dans le dernier chapitre, consiste en l'explicitation de ce qui fait agir l'auteur. Ainsi, dès le titre de l'ouvrage, le lecteur est interpellé par la place que Dieu occupe dans cette histoire. Ce que l'auteur veut nous dire en affirmant que « Dieu n'est pas paysan », c'est qu'il nous a créés pour le compléter, et donc que l'avenir des agriculteurs africains repose d'abord sur la prise de conscience de leurs capacités à agir, sur leur prise de responsabilité et sur la conjonction de leurs efforts. Pour cela il faut des « convictions établies à partir de la volonté de comprendre notre vie et de la guider dans la direction que nous souhaitons » et « des vertus de solidarité, de concertation et de transparence ». Il s'agit de « trouver le juste milieu entre les valeurs traditionnelles utiles et les valeurs nouvelles ou externes également utiles ».

Espérons que ce livre sera largement diffusé, lu et commenté en Afrique : l'exemple donné par des leaders courageux permet l'émergence de contre-pouvoirs indispensables à la mobilisation des forces vives du continent bafouées par la médiocrité du comportement des élites en place.

directeur de la publication: Jean-Claude Devèze
rédactrice en chef: Anne Perrin
comité de rédaction: Estelle Deniel (rédactrice en chef intérimaire), Roger Blein, Patrick Delmas, Daouda Diagne, Benoît Faivre-Dupaigre, Dominique Gentil, Christophe Jacqmin, Anne Legile, Jean-Valère Ngoubangoyi, Souleymane Ouattara, Philippe Remy, Joachim Saizonou, Rose Somda, Marie-Pauline Voufo
conception graphique, mise en œuvre: Bureau Issala
photogravure, impression: IMB, 14400 Bayeux
éditeur: Inter-réseaux – 32, rue Le Peletier 75009 Paris
téléphone : +33 (0) 1 42 46 57 13
gds@inter-reseaux.org
www.inter-reseaux.org
dépôt légal: 3e trimestre 2008
ISSN: 1253-0166

Recevoir *Grain de sel*

Grain de sel est diffusé par abonnement gratuit pour les ressortissants du Sud, et payant au Nord (20 euros pour 4 numéros, chèque à l'ordre de Adeprina – Inter-réseaux). Pour vous abonner, envoyez un courrier postal avec vos prénom, nom, adresse postale et adresse de courrier électronique à Inter-réseaux, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris ou un message à : secretariat@inter-reseaux.org

afd Agence Française de Développement